



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

Nomination des membres du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais attirer l'attention des membres de l'Assemblée générale sur la résolution 38/129, en vertu de laquelle l'Assemblée a décidé "de nommer treize Etats Membres membres du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international". Après consultations avec les présidents des groupes régionaux, je propose que l'Assemblée nomme les pays suivants : Barbade, Chypre, France, Pays-Bas, République arabe syrienne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela membres du Comité consultatif mentionné ci-dessus. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter cette proposition ?

Il en est ainsi décidé (décision 39/308).

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Les trois postes restant vacants seront pourvus aussitôt que possible.

POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain (*suite*) :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports;
- c) Rapport du Secrétaire général

3. M. VERMA (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Depuis l'aube de la civilisation, la société humaine a parcouru un long chemin. A travers la naissance et la chute des empires, l'éclat et le déclin des cultures, l'homme a constamment conquis des horizons nouveaux de connaissances et de réalisations, pratiquement dans tous les domaines de l'activité humaine. Mais il y a eu également ceux qui, tout au long de l'histoire, ont choisi de s'opposer au processus de changement et ainsi tenté de renverser le cours de l'histoire.

4. Que la politique d'*apartheid* persiste, à notre époque, est pour la plupart des gens tout à fait impensable. Les notions de supériorité raciale ou ethnique, aussi erronées soient-elles, ont prévalu dans de nombreuses sociétés au cours des siècles. Des

individus et des groupes ont parfois tenté d'imposer de telles idées empreintes d'obscurantisme. Généralement, ces mêmes sociétés, ou les gouvernements qui les administrent, ont usé de sophismes inhérents aux arguments qu'ils avançaient et la propagation de ces idées a pu être ainsi évitée. A cet égard, il est inimaginable qu'un gouvernement maintienne, malgré une condamnation quasi universelle, la pratique institutionnalisée de l'*apartheid*.

5. Le Premier Ministre de l'Inde, M. Jawaharlal Nehru, a déclaré, en 1958, devant le Parlement indien :

"En Afrique du Sud, la politique délibérée, bien connue et ouvertement proclamée du gouvernement lui-même, est de maintenir cette ségrégation et cette discrimination raciales. Cela fait de l'Afrique du Sud un cas unique dans le monde. Il s'agit d'une politique que, de toute évidence, aucun individu, aucun pays qui croit en la Charte des Nations Unies, ne saurait soutenir car elle détruit pratiquement tout ce que le monde moderne considère comme juste et valable, qu'il s'agisse de nos idées sur la démocratie ou de la dignité humaine. Ce n'est pas une simple question de politique. Je dis qu'une nation qui agit de la sorte fait montre de l'immoralité internationale la plus grande."

6. Il y a 30 ans, en 1952, l'Assemblée générale adoptait une résolution dans laquelle elle déclarait que "l'harmonie, le respect des droits et des libertés de l'homme et le développement pacifique d'une communauté unifiée sont le mieux garantis lorsque le système des lois et l'ensemble des pratiques visent à assurer l'égalité de tous devant la loi, sans considération de race, de croyance ou de couleur et lorsque tous les groupes raciaux participent sur un pied d'égalité à la vie économique, sociale, culturelle et politique" [voir résolution 616 B (VII)]. Huit ans plus tard, en 1960, le Conseil de sécurité reconnaissait pour la première fois que la situation en Afrique du Sud avait entraîné un désaccord entre nations et constituait une menace à la paix et à la sécurité internationales. Depuis lors, l'Organisation des Nations Unies a adopté d'innombrables résolutions afin de ramener l'Afrique du Sud à la raison et de l'obliger à abandonner sa politique raciste. Aucune de ces tentatives n'a été suivie d'effets. L'Afrique du Sud a ignoré toutes les demandes, a méprisé tous les appels.

7. Pour appliquer et consolider la politique d'*apartheid*, le régime raciste tente d'imposer, par des élections frauduleuses, une constitution injuste et illégale au peuple de l'Afrique du Sud et cherche ainsi à priver la population africaine majoritaire de ses droits à la citoyenneté. Il s'agit là, sans conteste, d'une violation monstrueuse des droits de l'homme. Les changements constitutionnels illégaux sont une insulte à la conscience de l'humanité. Ils constituent un outrage au peuple opprimé de l'Afrique du Sud, au

continent de l'Afrique et aux principes de la Charte des Nations Unies. Certains pays occidentaux qui proclament leur soutien à la cause des droits de l'homme, à l'égalité et à la justice dans d'autres parties du monde semblent considérer tout cela comme un simple processus de "réforme", mais ils ne peuvent certainement ignorer plus longtemps la tragédie qui se déroule et qui est lourde de conséquences dangereuses pour la paix et la sécurité de la région en particulier, et du monde en général. Nous sommes convaincus que, comme feu notre premier ministre, Mme Indira Gandhi l'a déclaré, "l'*apartheid* ne peut être réformé; il doit être éliminé".

8. Les six dirigeants du Front démocratique uni et du Natal Indian Congress qui sont entrés dans le Consulat britannique de Durban, au mois de septembre de cette année, ont appelé l'attention du monde sur la répression en Afrique du Sud et sur la résistance que lui oppose le peuple. Il s'est avéré que la Constitution raciste n'est qu'un nouveau lien qui unit les Africains noirs, les métis et les personnes d'origine indienne.

9. Face à cette opposition résolue, les racistes, par désespoir, ont eu recours à une violence toujours plus grande, massacrant de façon impitoyable les manifestants, parmi lesquels figuraient des femmes et des enfants, et arrêtant et détenant de façon arbitraire des centaines de personnes. La résistance opiniâtre du peuple d'Afrique du Sud constitue quelque chose de nouveau dans la lutte pour la libération. Le Gouvernement sud-africain a de toute évidence perdu la possibilité qu'il avait de manipuler selon sa volonté les événements en Afrique du Sud. Il peut, bien sûr, s'efforcer de maintenir la loi et l'ordre par une violence plus grande, mais il n'a plus la capacité de prévenir ou d'empêcher le soulèvement massif contre l'injustice. L'initiative passe lentement mais sûrement dans les mains de la population majoritaire.

10. L'oppression en Afrique du Sud prend des formes diverses et la politique brutale de création de bantoustans a provoqué des souffrances immenses pour des millions de personnes. Cette politique, qui se cache derrière le Bantu Homeland Citizens Act de 1970, a pour but de priver la majorité africaine de ses droits inaliénables et de la dépouiller de sa citoyenneté. Sous ce déguisement, près de cinq millions de personnes ont été déracinées pour créer des poches raciales destinées à servir les objectifs raciaux d'une population minoritaire.

11. La sympathie et l'appui de certaines puissances occidentales et d'Israël envers le régime raciste et illégal sud-africain sont responsables de l'impossibilité d'isoler l'Afrique du Sud, alors que cet isolement serait si désastreux, sur le plan économique, pour le régime. Tous les pays professent leur désapprobation de la politique d'*apartheid*. Comment se fait-il, alors, que le Conseil de sécurité se voie, par l'action d'un petit nombre, dans l'impossibilité d'imposer des sanctions complètes contre le régime raciste ? Y a-t-il une explication à l'approvisionnement en armements et en techniques militaires à l'Afrique du Sud, qui se poursuit en dépit du prétendu embargo frappant les armes destinées à ce pays ? D'où l'Afrique du Sud a-t-elle obtenu sa nouvelle capacité en ce qui concerne les armes nucléaires ? Pourquoi le FMI a-t-il fait la sourde oreille à l'appel de la majorité écrasante des

nations ? Les réponses à ces questions sont connues de nous tous.

12. Pour parler de la force motrice qui dirige certains pays occidentaux, le grand défenseur américain des droits civils, Du Bois, déclarait :

"Qu'importe aux nations le coût d'une guerre si, en dépensant quelques centaines de millions en acier et en poudre à canon, elles peuvent obtenir des milliers de millions en diamants et en cacao ? Comment l'appel à l'amour de l'humanité peut-il être un mobile pour les nations dont l'amour du luxe est bâti sur l'exploitation inhumaine des êtres humains et qui, au cours des dernières années, ont appris à considérer ces êtres humains comme des être non humains ?"

13. L'*apartheid* est un crime contre l'humanité et une menace à la paix et à la sécurité internationales. En violant toutes les normes et tous les principes du comportement international qui figurent dans la Charte des Nations Unies et dans des résolutions innombrables de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, la politique du régime d'*apartheid* et son occupation illégale continue de la Namibie restent le seul obstacle à la paix, à la sécurité et à la stabilité en Afrique australe.

14. La communauté internationale doit prendre des mesures positives pour mettre un terme à ce système barbare. Des sanctions complètes et obligatoires appliquées universellement constituent le seul moyen efficace et pacifique grâce auquel la communauté internationale peut apporter sa contribution à la lutte légitime du peuple opprimé et dépossédé d'Afrique du Sud et de Namibie.

15. A notre grand regret et à notre vive préoccupation, des efforts sont faits pour briser l'isolement international de l'Afrique du Sud et pour l'encourager dans sa conduite répressive, comme l'a démontré une visite récente du Premier Ministre du régime raciste dans plusieurs pays d'Europe occidentale. C'est une ironie de notre époque de constater que certaines des nations riches et industrialisées, qui se font les champions de la cause de la liberté dans d'autres régions du monde, continuent à collaborer avec le régime raciste de Pretoria dans des domaines divers, l'enhardissant ainsi à violer les droits et la dignité de sa population majoritaire dépossédée et aidant ce régime à résister à la pression d'un ostracisme international. Rarement l'oppression a été si bien organisée ou la trahison considérée d'une façon si respectable.

16. Le champion des droits civils, Du Bois, déclarait en 1915 : "Quelle sera la fin ? Un monde vieux et plein de choses terribles — un monde de guerre et de richesses, de meurtres et de luxe ? — ou quelque chose de nouveau — une nouvelle paix et une nouvelle démocratie pour toutes les races : une grande humanité d'hommes égaux ?" A cette question doivent répondre ceux qui, contre leur conscience morale, contre la volonté de la communauté internationale et en violation de toutes les décisions des Nations Unies, ont continué à appuyer le régime raciste illégal; ils doivent reconnaître et accepter qu'il est temps de choisir sans équivoque entre l'*apartheid* et la liberté, entre un régime raciste et le reste du monde.

17. Feu le Premier Ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, a lancé à plusieurs reprises un appel aux

puissances occidentales qui appuient le régime de Pretoria pour qu'elles renoncent à cet appui et pour qu'elles respectent les dispositions de la Charte des Nations Unies qui touchent au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Elle déclarait au début de cette année :

“L'histoire témoigne qu'un peuple déterminé ne saurait être soumis longtemps. Le racisme bat en retraite et ses grands prêtres recourent maintenant par désespoir à une violence accrue. Le peuple d'Afrique du Sud combat pour sa liberté. Dans cette noble cause, il a besoin et il est digne de l'appui total des peuples, où qu'ils se trouvent. L'Inde et d'autres nations du Mouvement des pays non alignés sont à ses côtés.”

18. A la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui a eu lieu à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, ces chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé leur solidarité et leur plein appui à l'égard de la lutte du peuple opprimé d'Afrique du Sud, dirigé par ses représentants authentiques — les mouvements de libération nationale — qui utilisent tous les moyens dont ils disposent. En même temps, ils ont condamné l'oppression brutale des nationalistes africains en Afrique du Sud par le régime raciste de Pretoria. Ils ont félicité les combattants héroïques pour la liberté de l'African National Congress d'Afrique du Sud [ANC] pour les victoires spectaculaires qu'ils ont enregistrées et ont prié instamment les Etats membres du Mouvement des pays non alignés et la communauté internationale d'augmenter leur aide aux mouvements de libération d'Afrique du Sud reconnus par l'Organisation de l'unité africaine [OUA], afin de leur permettre d'intensifier encore leur combat.

19. Lorsqu'il fut condamné à l'emprisonnement à vie, en juin 1964, Nelson Mandela déclara que l'idéal qu'il chérissait était celui de la démocratie et d'une société libre et il ajouta : “J'espère consacrer ma vie à cet idéal et j'espère le réaliser. Mais je suis également prêt à mourir pour cet idéal si c'est nécessaire.” Laissé sans aucun choix et dans l'exercice de son droit de légitime défense contre le régime de Pretoria, le peuple d'Afrique du Sud intensifie sa lutte armée. Mais le peuple d'Afrique du Sud doit — et nous savons qu'il le fera — aller plus loin que l'exercice sporadique de son droit à lutter pour défendre sa liberté de créer et d'appuyer un mouvement de masse, un mouvement qui comprendra les Noirs comme les non-Noirs et tous les Blancs éclairés qui chérissent la liberté et la justice.

20. Le Comité spécial contre l'*apartheid*, sous la présidence dynamique de M. Joseph N. Garba, a fait un excellent travail. Nous aimerions également qu'il soit pris note de notre appréciation sincère du travail remarquable accompli par le Centre contre l'*apartheid* et son secrétaire général adjoint, M. E. S. Reddy.

21. Le peuple brave et courageux d'Afrique du Sud est en marche. Finalement, la réalisation de son objectif, à savoir l'élimination du fléau de l'*apartheid* et le recouvrement de ses droits inaliénables, y compris celui d'établir un gouvernement de la majorité, n'est qu'une question de temps. Le peuple de l'Inde continuera de s'identifier avec le peuple d'Afrique du Sud dans ses espoirs et ses aspirations,

dans ses sacrifices et ses souffrances et dans son désir de liberté et d'égalité. C'est là un désir avec lequel ont grandi des générations d'enfants en Afrique du Sud, une aspiration pour laquelle ces enfants ont vu mourir leurs mères et leurs pères, une aspiration que le sang de milliers de martyrs a transformée en une force si puissante et si considérable qu'elle suffira à soutenir toutes les générations qu'il faudra jusqu'à ce qu'elle puisse se réaliser.

22. M. ZÁDOR (Hongrie) [interprétation de l'anglais] : Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/39/22] a attiré notre attention sur de nouveaux éléments graves en Afrique du Sud. Au cours de l'année dernière, le régime raciste a fait de nouvelles tentatives pour perpétuer sa politique de discrimination raciale en introduisant la prétendue réforme constitutionnelle. Alors que des amis occidentaux de l'Afrique du Sud accueillent favorablement cette réforme qui leur semble constituer un pas dans la bonne direction, la majorité des Etats Membres l'ont toutefois rejetée, en conformité avec la résolution 554 (1984) du Conseil de sécurité.

23. Je saisis cette occasion pour réitérer la position de notre délégation, qui appuie pleinement le point de vue exprimé dans la résolution que je viens de mentionner. Nous croyons également que l'application de la “nouvelle constitution” aggravera davantage la situation déjà explosive qui règne à l'intérieur de l'Afrique du Sud sous le régime de l'*apartheid*.

24. Soixante-treize pour cent de la population totale de l'Afrique du Sud sont exclus des institutions politiques et sont privés de leurs droits économiques, politiques, sociaux et de leurs droits de l'homme fondamentaux. Nous comprenons parfaitement que la population noire d'Afrique du Sud, sous la direction des mouvements de libération, ait intensifié sa lutte contre le régime raciste et ses nouvelles manœuvres. Au cours de l'année dernière, les syndicats noirs sont devenus plus puissants et plus unis. Des milliers de travailleurs sont entrés en grève afin d'obtenir des augmentations de salaire, de meilleures conditions de travail et davantage de droits politiques.

25. Des étudiants des établissements secondaires et des universités dans tout le pays se sont associés aux activités des syndicats. De même, un certain nombre de groupes représentant des églises ont exprimé leur profonde satisfaction pour ces mesures et leur vive opposition à l'égard des dernières dispositions prises par les autorités racistes.

26. Comme l'a indiqué le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, la campagne massive de résistance à la “nouvelle constitution” a fait montre d'une plus grande unité et d'une meilleure organisation.

27. La réponse du régime raciste aux démonstrations de masse s'est manifestée par plus d'arrestations, plus d'emprisonnements, plus de tortures et plus de terreur. Le 23 octobre, une petite municipalité noire, Sebokeng, a fait l'objet d'une fouille de maison à maison de la part d'une force combinée de 7 000 policiers et soldats. Trois cent cinquante-huit personnes au moins ont été arrêtées et détenues au cours de cette action sans précédent. Au cours de ces trois ou quatre derniers mois, nous avons reçu des informations concernant l'intimidation, l'arrestation, la torture et le meurtre de personnes de tous les milieux opposées au

régime raciste. C'est là la preuve évidente que le régime raciste d'Afrique du Sud a décidé de procéder à la militarisation totale de l'*apartheid*.

28. Selon le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, les dépenses de l'Afrique du Sud en matière de défense ont augmenté de 21,4 p. 100 l'an dernier. Le budget des forces de police a augmenté de 44 p. 100. Les forces de défense sud-africaines ont acquis un matériel de combat plus perfectionné et des systèmes d'armes plus dangereux à la suite d'une plus grande coopération avec les sociétés de certains pays occidentaux. Les moyens de communication de masse ont révélé de nombreux trafics clandestins d'armes avec des sociétés occidentales.

29. Au cours des dernières années, l'Afrique du Sud a tenté de s'assurer une place dans le commerce international des armes. Le régime raciste a participé au spectacle aérien international FIDA 1984, qui s'est déroulé à Santiago du Chili, du 2 au 17 mars 1984, au cours duquel il a déployé des missiles et un équipement électronique perfectionné.

30. Si la communauté internationale n'agit pas de manière décisive, le régime raciste d'Afrique du Sud poursuivra sa politique de militarisation totale de l'*apartheid*. Elle continuera d'opprimer et de persécuter toutes les personnes qui s'opposent au système d'*apartheid*. Elle continuera d'appliquer sa politique de bantoustanisation, de retrait forcé de millions de personnes de leurs terres, les privant ainsi de la citoyenneté dans leur propre pays.

31. En l'absence d'une forte pression internationale, le régime raciste d'Afrique du Sud poursuivra son occupation illégale de la Namibie et sa politique d'agression armée contre les Etats de première ligne.

32. C'est pourquoi ma délégation appuie toutes les décisions de l'Organisation des Nations Unies visant à éliminer totalement l'*apartheid*. A la suite des derniers événements, nous croyons que le strict respect de l'embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud revêt la plus haute priorité. Mettre un terme à l'envoi d'armes modernes à l'Afrique du Sud est d'une importance vitale. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent prendre des mesures contre les personnes et les organisations relevant de leur juridiction qui violent l'embargo sur les armes.

33. Etant donné l'intransigeance du régime raciste qui viole depuis des décennies les résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur l'*apartheid*, ma délégation appuie les sanctions économiques obligatoires qui constituent la seule mesure efficace permettant l'élimination du système d'*apartheid*.

34. Nous appuyons également toutes les mesures destinées à isoler complètement le régime raciste dans les domaines diplomatique, culturel, scientifique et sportif. Nous adressons en même temps un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils luttent contre toute tentative de l'Afrique du Sud de sortir de l'isolement international dans lequel elle se trouve. Nous regrettons qu'un certain nombre de pays d'Europe occidentale aient reçu, l'été dernier, le Premier Ministre de ce régime raciste, ce qui revenait à une tentative d'améliorer l'image du système d'*apartheid* et a d'ailleurs servi à cette fin.

35. Mon pays, qui est l'un des membres fondateurs du Comité spécial contre l'*apartheid*, estime que le

système d'*apartheid* est un crime contre l'humanité et une menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous appuyons les efforts du Comité spécial en vue de mobiliser l'opinion publique mondiale contre ce système maléfique. Selon nous, les séminaires et conférences entrepris, parrainés ou organisés par le Comité spécial, ont contribué avec succès à nous rapprocher de cet objectif. Nous sommes prêts à appuyer activement tous les efforts déployés par le Comité spécial pour s'acquitter du mandat dont il a été chargé par l'Assemblée générale.

36. Le peuple et le Gouvernement de la République populaire hongroise appuient la lutte du peuple d'Afrique du Sud, sous la direction des mouvements de libération. Nous exprimons l'espoir qu'une société juste et non raciale aura bientôt sa place dans cette partie du continent africain.

37. Avant de conclure, je voudrais exprimer les remerciements et la reconnaissance de ma délégation à M. Joseph N. Garba, représentant du Nigéria et président du Comité spécial contre l'*apartheid*, pour la façon très compétente dont il a dirigé les travaux du Comité spécial au cours de l'année écoulée. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à tous les membres du Centre contre l'*apartheid*, dont le travail a été très précieux pour permettre au Comité spécial d'assumer les tâches qui lui ont été confiées.

38. M. McDONAGH (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 Etats membres de la Communauté européenne.

39. L'Assemblée générale n'ignore aucun des divers aspects de l'*apartheid* : la discrimination institutionnalisée contre la majorité noire; l'imposition d'un régime minoritaire; l'étouffement de la liberté d'expression politique de la majorité; le déni des droits politiques fondamentaux de cette majorité; l'affront à sa dignité et le déni de ses droits de l'homme. Le régime d'*apartheid*, qui se fonde sur la ségrégation raciale, la discrimination, l'exploitation et la répression, inflige des souffrances immenses à la majorité de la population sud-africaine pour assurer la domination politique et économique d'une minorité. Ce concept de développement séparé fondé sur une base raciale constitue une violation de l'un des objectifs fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Ce concept est contraire aux principes d'égalité et de justice auxquels les Dix sont fermement attachés, ainsi qu'à la dignité de chaque être humain, indépendamment de sa race ou de la couleur de sa peau.

40. Les Dix condamnent sans réserve la pratique d'*apartheid*. Que ce soit, ici, aux Nations Unies ou ailleurs, ils ont exprimé, de façon individuelle ou collective, leur horreur devant la politique raciale de l'Afrique du Sud et ont déclaré leur opposition à cette politique.

41. Le Gouvernement sud-africain aliène la grande majorité de ses propres citoyens et en fait des étrangers sur leur propre terre. En vertu de cette politique de bantoustanisation — un processus qui vise à créer de prétendus foyers nationaux indépendants —, des familles et des collectivités entières ont été expulsées par la force des maisons qu'elles avaient construites et qu'elles possédaient depuis des générations. Conformément à ce procédé, les Noirs sont privés de leur nationalité sud-africaine. En outre, le relogement forcé d'un grand nombre de personnes

dans des camps de fortune ajoute aux problèmes des zones rurales et cause des souffrances immenses aux familles concernées. Les Dix ont condamné à plusieurs reprises cette politique et n'ont reconnu aucun de ces prétendus foyers nationaux indépendants.

42. Les Noirs sud-africains ont, par leur compétence et leur travail, grandement contribué au développement de leur pays, et ce malgré l'impossibilité d'accéder à des postes qualifiés ou de recevoir des salaires comparables à ceux qui sont offerts aux ouvriers blancs pour des travaux semblables. Cette exploitation de la majorité, fruit de l'exclusivisme racial, viole chaque concept de justice sociale et est incompatible avec l'affirmation de l'Afrique du Sud selon laquelle elle défend les valeurs démocratiques.

43. Les Dix déplorent vivement l'injustice grave perpétrée par le Gouvernement sud-africain contre la majorité de ses citoyens en les privant de leurs droits politiques fondamentaux et de la possibilité de participer à l'organisation de leur propre société. La nouvelle constitution sud-africaine ne répond pas aux aspirations des Noirs sud-africains à un traitement égal, ainsi qu'aux exigences de la communauté internationale en matière de justice. Seul un petit nombre de Métis ou d'Indiens ont été préparés pour participer aux élections au titre de la nouvelle constitution. La majorité noire est totalement exclue du processus politique. Elle continue de subir les injustices et le préjudice de l'*apartheid*, sans véritablement espérer un changement quelconque de son statut politique.

44. Les Dix estiment que la persistance de la violence et les émeutes dans les municipalités noires reflètent les frustrations des Noirs sud-africains face à leur exclusion délibérée de la vie politique sud-africaine et au déni de moyens politiques adéquats qui leur permettraient d'exprimer leurs plaintes. Les Dix ont fait part directement aux autorités sud-africaines de leur préoccupation après l'arrestation et la détention des personnes qui ont participé au boycottage des élections récemment organisées, en particulier les dirigeants du United Democratic Front et de l'Azanian People's Organization. Les Dix se préoccupent également vivement des nouvelles arrestations en Afrique du Sud de dirigeants d'organisations estudiantines et de fédérations syndicales. Ils lancent une nouvelle fois un appel au Gouvernement sud-africain pour qu'il libère ceux qui ont été incarcérés sans preuve.

45. Aux yeux des Dix, la liberté d'expression politique est un élément capital du processus démocratique. Pourtant, la fréquence des procès politiques et le nombre de prisonniers politiques dans les prisons sud-africaines montrent la répression systématique et impitoyable imposée à ceux qui s'efforcent de mettre fin à la domination économique et politique, en Afrique du Sud, de la minorité blanche au pouvoir. Les Dix rejettent la pratique intolérable consistant à emprisonner des gens simplement parce qu'ils ont travaillé à mettre un terme à l'*apartheid*. Ils demandent une fois encore au Gouvernement sud-africain de libérer immédiatement toutes les personnes emprisonnées pour leurs opinions politiques, parmi lesquelles nombre d'entre elles, comme Nelson Mandela, le sont depuis plus de 20 ans. Les Dix prient instamment le Gouvernement sud-africain d'amorcer un dialogue politique réellement authentique et constructif avec

tous les Sud-Africains sur toutes les questions d'ordre social, économique et politique.

46. Les Dix se félicitent de l'attribution récente du prix Nobel pour la paix à l'évêque Desmond Tutu, prix qui symbolise la reconnaissance internationale de son dévouement indéfectible au processus de changement pacifique en Afrique du Sud. Cependant, le peu de temps qui reste pour accomplir des changements pacifiques en Afrique du Sud préoccupe vivement les Dix. Les mises en garde, adressées avec une intensité toujours plus grande par la communauté internationale depuis près de 40 ans, ont été inutiles. Les Dix n'ont cessé de demander que l'on mette fin pacifiquement à l'*apartheid*. Ils ont réclamé des arrangements constitutionnels en Afrique du Sud qui incluraient tous les Sud-Africains, sur un pied d'égalité, au processus politique. Les événements tragiques et violents auxquels la communauté internationale assiste en Afrique du Sud soulignent la nécessité d'une action urgente dans ce sens. Sans une action rapide vers une participation égale et totale de tous les citoyens au processus politique, les Dix redoutent l'escalade des conflits et de la violence en Afrique du Sud.

47. Il faut supprimer l'*apartheid* et le remplacer par une société reposant sur une démocratie réellement représentative. La communauté mondiale doit consacrer tous ses efforts à la poursuite de cet objectif. A cette fin, il faut que les réseaux de communication avec l'Afrique du Sud restent ouverts. Pour leur part, les Dix continueront à faire pression pour encourager un processus de changement pacifique en Afrique du Sud. Ils continueront à user de leur poids politique pour contraindre le Gouvernement sud-africain à mettre un terme à ce système inhumain et créer une société dans laquelle chacun, sans exception, puisse jouir de son droit à l'égalité, à la liberté et à la justice.

48. En ce qui concerne la discrimination contre les travailleurs noirs en Afrique du Sud, les membres de la Communauté européenne ont adopté, en 1977, un code de conduite pour les entreprises ayant des filiales, des succursales ou des représentations en Afrique du Sud. Ils continueront à prier instamment les compagnies qui ne l'ont pas encore fait de se conformer aux normes prévues dans ce code.

49. Les Dix adhèrent strictement au principe olympique de non-discrimination dans le sport. Ils rejettent toute forme d'*apartheid* dans les manifestations sportives. Ils continueront à décourager fermement tous contacts sportifs qui auraient pour effet de perpétuer la discrimination raciale.

50. Les Dix estiment que les Nations Unies ont un rôle important à jouer dans les efforts qui sont déployés pour éliminer l'*apartheid* et restent disposés à contribuer à cette entreprise. Ils se sont engagés à respecter rigoureusement l'embargo frappant les armes à destination de l'Afrique du Sud imposé aux termes de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité. La Communauté européenne et ses dix Etats membres continueront d'appuyer les nombreuses organisations du système des Nations Unies qui aident les victimes de l'*apartheid*, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique du Sud, et de verser des contributions à ces organisations. Ils pensent qu'il convient également d'encourager les organisations non gouvernementales dont les efforts

ont été très utiles; en effet, grâce à ces efforts, le public a pris de plus en plus conscience de l'horreur de l'*apartheid*. Ces organisations comprennent des églises, des syndicats et d'autres groupes qui sont en contact étroit avec les Sud-Africains qui souffrent sous le joug de l'*apartheid*.

51. Les Dix sont convaincus que la politique d'*apartheid* est condamnée à l'échec. Cependant, ils souhaitent que le changement en Afrique du Sud se produise de manière pacifique plutôt que par la violence. Plus le temps passe — et pendant ce temps le Gouvernement sud-africain continue de priver la majorité de ses citoyens du droit de participer au gouvernement de leur propre pays — et plus il sera difficile de parvenir à un changement dans ce pays par des moyens pacifiques. Les Dix continueront à n'épargner aucun effort pour inciter l'Afrique du Sud à mettre un terme au système intolérable d'*apartheid* et à établir sans retard une société où régneront la liberté et la justice pour tous.

52. M. LEWIS (Canada) [interprétation de l'anglais] : Il ne me paraît pas excessif d'affirmer que, parmi tous les problèmes auxquels l'Organisation des Nations Unies est confrontée, celui de l'*apartheid* est le plus difficile à régler. Ce problème dépasse le simple cadre politique, et ses répercussions, tant économiques que sociales, font également, à juste titre, l'objet de débats au sein des commissions de l'Assemblée générale. Le Gouvernement canadien a condamné, et continuera de condamner, avec toute la force morale qui l'anime, la politique et la pratique d'*apartheid* en Afrique du Sud, car il estime que l'*apartheid* est une violation indéfendable des droits de l'homme fondamentaux. La modification de cette politique est à la fois indispensable et inéluctable. Il nous incombe, aujourd'hui, de déterminer les moyens par lesquels le système répugnant de l'*apartheid* pourra être éliminé à jamais.

53. Force nous est de reconnaître que le racisme existe en de nombreux endroits de ce monde bien imparfait. Toutefois, ce n'est qu'en Afrique du Sud que l'*apartheid* est consacré par la loi du pays. Ce n'est qu'en Afrique du Sud que le gouvernement a pour politique de diviser la population en fonction de critères raciaux. Ce n'est qu'en Afrique du Sud que la ségrégation raciale est mise en œuvre avec l'appui massif de l'ensemble des puissantes institutions gouvernementales. Ce n'est qu'en Afrique du Sud que le racisme est étendu à tous les domaines — social, économique ou politique — de l'activité humaine. Ce n'est qu'en Afrique du Sud que l'on parque des gens dans des bantoustans isolés et éloignés, souvent nauvres et arides, toute possibilité d'exercer une activité rémunératrice leur étant ainsi refusée. En d'autres termes, ce n'est qu'en Afrique du Sud que l'Etat bafoue les valeurs humaines en fonction d'un seul critère : la couleur de la peau.

54. Quelles sont les conséquences de la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud ? Essentiellement, cette politique a condamné la grande majorité de la population à la pauvreté, sur les plans économique et intellectuel, voire sur le plan spirituel. Quoique les défenseurs de ce système puissent dire, on ne saurait, par un quelconque effort d'imagination, justifier l'*apartheid* en le qualifiant de système de développement séparé préservant néanmoins l'égalité des

chances. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter les statistiques du Gouvernement sud-africain lui-même au sujet des dépenses *per capita* dans le domaine de l'éducation ou à propos de la répartition des terres arables dans les prétendus foyers nationaux.

55. Mais, évidemment, ce ne sont pas là, tant s'en faut, les seules conséquences. L'*apartheid* sape, en outre, les valeurs auxquelles les Sud-Africains de race blanche sont le plus attachés, la démocratie et la liberté d'expression dont ils jouissent au sein de leur propre communauté. Pourquoi en est-il ainsi ? Parce que l'inégalité suscite la colère; la colère engendre l'agitation; l'agitation dégénère en violence; la violence engendre la violence et la répression; la répression suppose que la police soit investie de pouvoirs étendus, que l'Etat contrôle les déplacements des personnes et les réunions et procède à des arrestations et à des emprisonnements arbitraires et elle entraîne, de plus en plus, l'intervention des forces armées — ce dont témoigne l'aggravation de la situation à l'intérieur du pays au cours de ces derniers mois. C'est ainsi que le cycle de l'inégalité, de la colère et de la répression détruit la trame sociale. Tout l'appareil de répression de l'Etat est mobilisé au service de l'injustice. Je rappelle à l'Assemblée les paroles prononcées le 23 octobre par l'évêque Tutu au Conseil de sécurité :

“... mon pays bien-aimé est déchiré par la division, l'aliénation, l'animosité, la séparation, l'injustice et par des peines et des souffrances qui pourraient être évitées. C'est une société profondément fragmentée, en proie à la peur et à l'anxiété, au découragement et à un sentiment de désespoir, divisée en factions hostiles en lutte. C'est une terre profondément explosive, dont les habitants se trouvent sur une poudrière prête à sauter et à nous expédier tous dans l'autre monde. Il y règne un malaise endémique, qui fait penser à une blessure qui ne peut guérir tant qu'on n'en traite que les symptômes au lieu de chercher à en extirper les causes profondes'.”

56. Même si les perspectives d'une évolution pacifique et positive en Afrique du Sud nous paraissent parfois être bloquées, nous ne pouvons pas nous laisser aller au désespoir. C'est l'espoir d'un avenir meilleur qui a donné naissance à l'Organisation des Nations Unies. La Charte incarne la foi en la possibilité de forger un avenir meilleur par des moyens pacifiques. On peut encore, à travers la fumée qui se dégage des bidonvilles en flammes en Afrique du Sud, discerner de légers signes de changement. On peut encore, par-delà les gémissements des blessés et des agonisants, percevoir des manifestations de bonne volonté provenant de tous les segments de la société sud-africaine.

57. Incontestablement, la récente réforme constitutionnelle a eu, en réalité, pour objectif de donner à l'*apartheid* des assises plus profondes dans le système juridique et de l'imprimer profondément dans le tissu social sud-africain. Cette tentative préméditée s'est révélée à la fois regrettable et vaine, comme l'a montré le rejet massif des nouvelles dispositions constitutionnelles par les prétendues communautés métisse et indienne.

58. Et pourtant, fait paradoxal, une lueur d'espoir est apparue. Si l'on peut modifier une constitution une fois, on peut la modifier à nouveau. Le défi à

relever consiste à atteindre cet objectif par des moyens pacifiques avant que ce système injuste et implacable ne provoque une déflagration dévastatrice.

59. Le fait que l'influence du mouvement syndical, particulièrement parmi les travailleurs sud-africains noirs, s'est accru dans le domaine économique et, de ce fait, sur le plan politique est également porteur d'un certain espoir. Cela est si vrai que le Gouvernement sud-africain est en train de mener une campagne d'intimidation contre le mouvement syndical, une campagne de détentions sans accusation ni procès, une campagne à laquelle ce gouvernement se doit de mettre un terme, ce que nous lui demandons instamment. Seule la formation d'une population active, unie et éduquée peut assurer, à l'avenir, la prospérité de l'Afrique du Sud et de tous les Sud-Africains. L'urbanisation représente également un puissant facteur d'évolution, et elle touche toutes les communautés d'Afrique du Sud.

60. Etant donné que le Gouvernement canadien continue de croire en la possibilité d'un changement pacifique de la situation — nous devons y croire —, il fonde sa politique sur deux grandes prémisses. Premièrement, le Gouvernement et le peuple canadiens s'opposent au système odieux d'*apartheid*. Deuxièmement, nous sommes disposés à entretenir des contacts et à poursuivre un dialogue qui, en soi, accroissent la capacité du Canada de soutenir le processus du changement en Afrique du Sud.

61. Qu'il me soit permis d'énumérer brièvement les mesures que le Gouvernement canadien a prises pour manifester son opposition à l'*apartheid*. Le Canada ne reconnaît pas les gouvernements des prétendus foyers nationaux indépendants. Le Canada a décrété en 1963 un embargo sur les livraisons d'armes et de matériel militaire à l'Afrique du Sud. Nous avons appliqué rigoureusement cet embargo et nous continuons de le faire. Le Canada a mis fin à sa promotion, en Afrique du Sud, des échanges commerciaux et il a fermé ses consulats à Johannesburg et à Cape Town. Les dispositions tarifaires préférentielles dont bénéficiaient les produits sud-africains sur le marché canadien ont été abrogées. Un code de conduite volontaire portant sur les pratiques en matière d'emploi en Afrique du Sud a été publié à l'intention des sociétés canadiennes. Les athlètes et les responsables sportifs sud-africains ne sont pas autorisés à entrer au Canada pour y représenter leur pays dans des compétitions sportives. Enfin, le Gouvernement canadien ne verse aucune assistance à des athlètes canadiens prenant part à des compétitions sportives à l'étranger si des Sud-Africains y représentent leur pays.

62. Le soutien qu'accorde le Gouvernement canadien au processus de changement pacifique en Afrique du Sud ne se limite pas à de simples prises de position contre l'*apartheid*. Il se manifeste concrètement sous forme de financement de programmes de formation et d'appui à des projets aidant la population à se prendre en charge. A titre d'exemple, le Canada a, au cours des 12 derniers mois, versé les contributions suivantes : 25 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud; 350 000 dollars au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe; 140 000 dollars à des organisations non gouvernementales canadiennes soutenant des projets d'auto-assistance commu-

nautaires; et 618 000 dollars, versés sur une plus longue durée, pour des projets de formation de responsables de syndicats noirs ou mixtes réalisés par l'intermédiaire du Congrès du travail du Canada.

63. Et, tout récemment, nous donnions de nouvelles preuves de notre détermination. A titre d'exemple, mon gouvernement a cette année doublé le montant des crédits destinés à de petits projets de prise en charge en Afrique du Sud, le portant à un total de 300 000 dollars. Nous avons également affecté 1,5 million de dollars à un projet spécial dans le domaine de l'enseignement, projet qui prévoit l'attribution de bourses d'études et de formation en territoire sud-africain.

64. Le Gouvernement canadien rejette la thèse selon laquelle le fait d'isoler complètement l'Afrique du Sud contribuerait à la mise en œuvre de réformes profondes dans ce pays. Cela ne saurait se produire. L'isolement renforce les mentalités racistes. L'isolement engendre une forme d'arrogance qui attise encore davantage les flammes de l'oppression et de la haine. C'est la raison pour laquelle nous entretenons des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud. Ces relations nous permettent de dire au Gouvernement sud-africain, à la minorité blanche et à l'ensemble de la population que le Canada s'oppose à l'*apartheid* et soutient le processus de changement politique et social. Elles nous permettent également d'évaluer la situation sur le terrain et d'informer le Gouvernement et le peuple canadiens. Cette évaluation revêt une importance particulière étant donné que le Gouvernement canadien vient d'entreprendre un réexamen approfondi de sa politique étrangère.

65. En outre, le Canada défend le droit de l'Afrique du Sud de participer aux activités des Nations Unies. Nous attachons une grande importance au principe de l'universalité des membres du système des Nations Unies; si les gouvernements ne sont pas autorisés à débattre de leurs différends, quelle que soit leur gravité, il ne sera pas possible de parvenir à des solutions. Il faut que l'Afrique du Sud soit exposée aux pressions de l'opinion mondiale. Il vaut mieux que ses représentants expriment leur indignation et leur hostilité au Conseil de sécurité plutôt que de n'être jamais mis dans l'obligation de répondre à la condamnation de la communauté internationale.

66. Par contre, la question de l'imposition de sanctions contre l'Afrique du Sud est beaucoup plus difficile à trancher. Nous nous interrogeons depuis longtemps sur l'opportunité d'une telle démarche, et nous continuerons de le faire. Les réserves du Canada à propos de l'imposition de sanctions économiques globales contre l'Afrique du Sud découlent de sa confiance dans l'impact du dialogue et des contacts. Elles reflètent en outre les doutes que nous nourrissons quant à l'efficacité de telles sanctions. Il faudrait que tous les grands partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud appliquent de telles sanctions et, même si c'était le cas, l'économie sud-africaine, du fait de sa taille et de sa puissance, serait en mesure d'y faire face. D'aucuns pourraient même faire valoir que l'imposition de sanctions globales risque de hâter le déclenchement d'un conflit au lieu de le prévenir. Laissons de côté, pour le moment, la controverse qui se poursuit quant à l'identification de ceux qui ressentiraient le plus durement les effets de telles

sanctions. Il nous faut néanmoins voir la réalité actuelle telle qu'elle est : si nous sommes convaincus du fait que ces sanctions ne seront pas imposées ou seront inefficaces, il nous faut trouver d'autres moyens de continuer inlassablement d'exercer des pressions.

67. L'Assemblée constitue un des moyens dont nous disposons. C'est la raison pour laquelle nous tenons de tels débats chaque année. L'Afrique du Sud n'est pas imperméable aux critiques dont elle fait l'objet de la part de la communauté internationale. Elle ne l'est pas non plus aux diverses formes de boycottages sélectifs ou à la mise à l'index de ses activités. Les dirigeants sud-africains constituent une oligarchie assiégée, assiégée par une résistance de plus en plus forte à l'intérieur; assiégée par l'opprobre à l'extérieur. Tels sont les effets de pressions tenaces et incessantes.

68. Il me faut en arriver à la fin de mon intervention, mais n'oublions pas que nous ne pourrons cesser d'intervenir et d'agir que lorsque chacun des citoyens d'Afrique du Sud bénéficiera de l'intégralité de ses droits. En 1960 et 1961, alors que je travaillais au Ghana, j'ai consacré une partie de mon temps à l'assistance à des réfugiés sud-africains. J'en garde un vif souvenir. Vingt ans se sont écoulés et, depuis lors, certains changements sont survenus en Afrique du Sud, mais chaque pas en avant semble avoir été suivi d'hésitations et de replis. Le Gouvernement sud-africain et ceux qui appuient l'*apartheid* doivent comprendre qu'ils ne peuvent pas s'accrocher au passé. On ne saurait trouver de réconfort en se complaisant dans le passé. On ne saurait arrêter le cours de l'histoire. Nous avons eu beaucoup de chance jusqu'à maintenant; il est tout à fait remarquable que les grands dirigeants noirs d'Afrique du Sud — les Luthuli, les Mandela, les Tutu — aient œuvré en faveur du changement par des moyens pacifiques. Souvenons-nous des paroles prononcées par l'évêque Tutu au Conseil de sécurité : "Nous déplorons toutes formes de violence, la violence d'une société injuste et répressive et la violence de ceux qui cherchent à renverser cette société, car nous estimons que la violence n'est pas la solution à la crise qui règne dans notre pays".

69. Ceux qui s'opposent à la violence livrent une course contre la montre. Nous devons, de notre côté, n'épargner aucun effort tant et aussi longtemps que la voie du changement pacifique restera ouverte. Le Gouvernement et le peuple canadiens sont prêts à offrir leur aide.

70. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*] : Au cours des dernières semaines, l'Afrique du Sud a de nouveau été le théâtre d'actes de violence extrêmement brutaux commis par le régime raciste contre la population noire, ce qui n'a fait qu'ajouter des crimes nouveaux à une liste déjà longue. Depuis le mois d'août dernier, près de 200 personnes ont été abattues par des racistes de Pretoria parce qu'elles avaient combattu pour leurs droits les plus élémentaires. Si d'autres témoignages étaient nécessaires pour voir ce que représente en réalité la nouvelle constitution de Pretoria ou sa politique de "changement de l'*apartheid*", les événements choquants les plus récents nous en fournissent l'occasion.

71. Malgré cela, cette prétendue réforme constitutionnelle et les élections fictives organisées dans ce contexte ont été une occasion rêvée pour les impérialistes proches des fanatiques racistes de proclamer devant le monde le commencement de la fin de l'*apartheid*. La presse occidentale a même fait état d'une première grande étape vers de meilleures relations de coopération entre les différentes races en Afrique australe. De toute évidence, cela est une déformation tout à fait flagrante de la vérité. Les derniers excès, qui rappellent Sharpeville et Soweto, laissent voir la face réelle de cette "nouvelle démocratie" en Afrique du Sud. Le masque est tombé avant même qu'il ne soit posé.

72. Les événements des dernières semaines ont montré également la crise interne et externe profonde du régime d'*apartheid*. La tentative de Botha et des cercles qui l'appuient d'agir contre l'action populaire massive et les pressions internationales croissantes en appliquant ces prétendues réformes a été un échec. Le boycottage à grande échelle des élections fictives et des démonstrations puissantes qui les ont accompagnées ont montré que la majorité écrasante des non-Blancs rejettent la nouvelle constitution. Les intentions évidentes des racistes de séparer le front contre l'*apartheid* ont été un échec flagrant. Il est évident que ni la répression ni le terrorisme ni les prétendues réformes n'empêcheront le peuple opprimé d'Afrique du Sud d'offrir une résistance légitime. La nature de l'*apartheid* n'a pas changé. Plus de 70 p. 100 de la population du pays continuent d'être privés de tous les droits politiques. Plus de 200 lois raciales créent un système subtil d'oppression politique, économique ou idéologique.

73. Cette politique inhumaine persiste, par laquelle un quart de million de Noirs sont déportés chaque année dans des foyers nationaux qui ressemblent à des ghettos et où des lois particulières sur les passeports internes en font des étrangers dans leur propre pays.

74. Malgré tout ce que l'on a dit et ce que l'on continuera de dire, plus souvent, aux Nations Unies quant aux prétendus changements positifs ou pacifiques en Afrique du Sud, la vérité est que l'*apartheid* reste un crime contre l'humanité et une menace à la paix et la sécurité internationales.

75. La République démocratique allemande se félicite des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale à la trente-neuvième session, qui ont rendu un jugement sans ambiguïté sur la "nouvelle constitution". La résolution 554 (1984) du Conseil de sécurité déclare à juste raison que la "nouvelle constitution" et les "élections" doivent être tenues pour nulles et non avenues. Ce qui est important également; c'est que l'estimation du Conseil, selon laquelle les manœuvres racistes augmenteront inévitablement les tensions en Afrique du Sud et dans l'ensemble de la région, a été corroborée par les événements récents.

76. Le régime d'*apartheid* continue également à mener sans relâche une politique agressive contre les pays voisins, politique marquée par des tentatives importantes de déstabilisation, de menaces militaires et de chantage économique. Maintenant, comme autrefois, les troupes sud-africaines continuent à occuper une partie de l'Angola; Pretoria continue comme par le passé à faire la guerre au peuple de

Namibie. Ce sont là des faits concrets que n'ont pas même réussi à cacher les gouvernements occidentaux qui appuient le régime d'*apartheid*, ceux-là mêmes qui essaient de mettre fin à son isolement international. C'est ainsi que Botha a été reçu dans certaines capitales d'Europe occidentale. Mais cette tentative faite pour rehausser le prestige du régime d'*apartheid* a échoué. Je n'en veux pour preuve que les vastes mouvements de protestation dans les pays que Botha a visités et la condamnation énergique de ce périple par la communauté internationale.

77. Pretoria reçoit son appui le plus important du principal pays impérialiste, comme l'ont démontré les événements de cette année. La politique d'"engagement constructif", parallèlement à la collaboration généreuse accordée par Israël, montre qu'il s'agit en fait d'un véritable complot contre le progrès de l'histoire au sud du continent.

78. A la lumière de ce qui s'est passé en Afrique du Sud au cours des dernières semaines, toute tentative de justification de la politique de racisme institutionnalisé par des arguments sans poids n'est pas seulement une insulte aux nombreuses victimes de la campagne de répression croissante en Afrique du Sud, mais également un défi lancé à l'opinion publique mondiale, aux Nations Unies et à d'autres organisations.

79. La République démocratique allemande se félicite de la déclaration sur l'Afrique australe faite par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine lors de sa vingtième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba du 12 au 15 novembre 1984², dans laquelle 49 pays africains indépendants ont condamné la politique d'agression de l'Afrique du Sud qui reçoit l'appui des Etats-Unis et de certains pays occidentaux et constitue une grave menace pour la paix et la sécurité dans le monde. A la suite de cette collaboration intensive avec son patron d'outre-mer, Pretoria a pu intensifier d'une façon considérable ses actes d'agression contre les Etats voisins et son oppression brutale de la majorité de la population africaine. Ce patron joue aussi un rôle important puisqu'il contribue à aggraver la situation dangereuse dans cette région. Il s'agit ici de la même politique de terrorisme d'Etat qui crée une situation dangereuse en Amérique centrale, menace le Nicaragua et empêche un règlement équitable au Moyen-Orient.

80. Il ne faut pas non plus oublier que cette politique se fonde sur des intérêts stratégiques. La domination de l'Afrique australe a été depuis longtemps considérée par l'alliance militaire occidentale comme la clef nécessaire pour contrôler la route internationale maritime autour du Cap de Bonne Espérance qui relie l'océan Atlantique à l'océan Indien. Il faut également se souvenir que les Etats impérialistes et les sociétés obtiennent une part importante de leurs matières premières en Afrique du Sud, violant ainsi le décret n° 1 pour la protection des ressources naturelles de la Namibie³ promulgué le 27 septembre 1974 par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et qu'ils privent ainsi la Namibie de ses ressources naturelles.

81. La liste établie par M. Khalifa contient les noms de plus de 3 000 entreprises et banques impérialistes qui collaborent avec Pretoria. Les capitaux investis par les monopoles étrangers dans l'économie de

l'Afrique du Sud procurent des bénéfices sans précédent dans le monde. C'est pourquoi il ne fait pas de doute que l'obstruction apportée aux sanctions contre l'Afrique du Sud et l'afflux de dollars de l'Afrique du Sud et de la Namibie occupée dans les coffres des sociétés occidentales sont les deux faces d'une même médaille.

82. Ce qui est particulièrement dangereux, c'est la collaboration impérialiste dans les domaines militaire et nucléaire. Cet aspect alarmant a été présenté dans le rapport publié récemment par la Fondation Carnegie pour la paix internationale. Le simple fait que les dépenses militaires de Pretoria ont augmenté de 20 p. 100 pour cette seule année fiscale dément ses déclarations démagogiques en faveur de la paix.

83. Il faut également rappeler que la doctrine militaire de l'Afrique du Sud conçue à la fin des années 70 est fondée sur l'autarcie nucléaire, par laquelle elle essaie d'imposer sa volonté à d'autres pays, qui ne sont pas toujours ses voisins immédiats. Le danger principal qui pèse ainsi sur la paix dans le monde devient tout-à-fait évident si l'on considère le caractère fasciste et antihumain du régime d'*apartheid*.

84. La République démocratique allemande félicite chaleureusement les Etats d'Afrique australe qui, face à la politique d'agression persistante du régime raciste d'Afrique du Sud, qui s'efforce de déstabiliser ces pays, ont fait de grands efforts en faveur de la paix et de la sécurité dans cette région. Elle appuie tous les actes des Etats africains qui ont pour but de parvenir à un développement pacifique de cette région, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale et d'accéder à la souveraineté, ainsi qu'une nouvelle action commune accrue entre ces Etats et les mouvements de libération nationale. Nous pensons qu'une action résolue de la part des Nations Unies au titre de la Charte est indispensable. Il s'agit notamment d'imposer le plus tôt possible des sanctions complètes contre le régime d'*apartheid* par une action du Conseil de sécurité.

85. De cette tribune, nous affirmons une fois de plus que nous sommes fermement aux côtés des Etats de première ligne, aux côtés de la South West Africa People's Organization [SWAPO] et de l'ANC dans la lutte commune qu'ils mènent pour la paix mondiale et la sécurité internationale et contre le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme, le fascisme et l'*apartheid*. La République démocratique allemande, comme par le passé, et en tant que membre du Comité spécial contre l'*apartheid*, fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider les peuples d'Afrique australe et pour manifester sa solidarité avec ces peuples dans leur juste combat pour l'indépendance et l'autodétermination.

86. M. EL-FATTAL (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Je n'exagérerai pas en disant que la trente-neuvième session de l'Assemblée générale est, en fait, la session de l'Afrique. L'attention mondiale est plus que jamais centrée, au cours de cette session, sur les tragédies qui accablent le continent africain, sur les calamités telles que la sécheresse persistante ou les catastrophes infligées par l'homme à ses frères de façon délibérée et préméditée.

87. Alors que des dizaines de milliers d'enfants d'Afrique sont menacés de mort par suite de la famine et de la malnutrition et que la grande majorité des pays

africains subissent les effets néfastes de relations économiques injustes héritées du colonialisme, et accentués quotidiennement, nous assistons à une aggravation de la crise en Afrique australe en raison de la politique qui vise à priver le peuple d'Afrique du Sud de ses droits inaliénables et à perpétuer l'occupation étrangère de la Namibie et nous constatons la volonté du régime raciste de Pretoria de continuer à réduire à néant les aspirations des masses et à pratiquer une politique d'agression contre les Etats de première ligne voisins.

88. Il est clair que la situation en Afrique du Sud se détériore par suite de la politique occidentale et de celle des Etats-Unis, qui vont à l'encontre des droits élémentaires exigés par la population d'Afrique australe. Ces politiques ont pour but de priver les peuples d'Afrique australe de la liberté, de l'égalité, de la justice et de la paix, comme si le fait de permettre à ces peuples de jouir de ces droits pouvait influencer sur l'équilibre des forces au niveau international. Dès lors, la lutte et les exigences pour la liberté, l'égalité et l'indépendance sont considérées par le monde impérialiste comme des actes subversifs et terroristes auxquels on doit s'opposer par tous les moyens.

89. Nous sommes cependant tous conscients du fait que la résistance héroïque menée par les peuples d'Afrique australe — qu'il s'agisse du peuple soumis au joug du colonialisme blanc illustré par l'*apartheid* en Afrique du Sud ou du peuple de Namibie — est une résistance née d'une légitime défense contre le terrorisme local et international, directement ou indirectement appuyé par l'impérialisme pour défendre la minorité raciste blanche. L'unité forgée par les milieux nationalistes en Afrique du Sud, qui regroupent les travailleurs, les étudiants, les femmes, les intellectuels et les paysans, se trouve maintenant concrétisée par une révolution populaire sans merci menée contre l'*apartheid*, la division du pays et contre les tentatives faites pour retirer aux habitants leur citoyenneté et les parquer dans des bantoustans. En outre, nous sommes en présence d'une constitution raciste qui vise à consacrer la situation dans laquelle les Africains noirs sont privés de leurs droits et à perpétuer l'esclavage de la majorité par la minorité.

90. Les raids répétés par l'armée raciste, équipée d'armes perfectionnées, contre les communautés africaines ainsi que les actes barbares et cruels commis par l'armée ont fait de nombreuses victimes parmi les étudiants, les travailleurs et les femmes. Les enfants eux-mêmes n'ont pas été épargnés, ainsi que l'a souligné l'évêque Tutu dans sa déclaration devant le Conseil de sécurité, le 23 octobre 1984, et ainsi qu'il ressort des informations fournies quotidiennement par des témoins aux médias internationaux.

91. La détérioration de la situation qui résulte d'une répression permanente n'est pas seulement le fait d'une constitution frauduleuse condamnée par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, mais la conséquence directe du concept d'"engagement constructif" qui a engendré la constitution raciste et qui a présenté le régime raciste nazi comme étant capable de se réformer lui-même. L'objectif véritable de l'"engagement constructif" est essentiellement de retarder l'effondrement du régime d'*apartheid*, de servir les intérêts des Etats-Unis et les intérêts occidentaux pour qu'ils puissent continuer, de façon

prétendument démocratique, à piller les richesses et à en tirer profit aussi longtemps que possible, et de donner la priorité aux droits des colons blancs de façon absolue et permanente, dans l'espoir de maintenir l'Afrique du Sud comme base importante au service de la stratégie des Etats-Unis, dont l'objectif est d'établir une hégémonie sur l'Afrique dans les domaines économique, militaire et stratégique, dans le cadre de l'alliance militaire occidentale.

92. La politique d'"engagement constructif" a été démasquée face au monde entier. Un éditorial du *New York Times*, en date du 18 novembre 1984, a décrit ainsi le dilemme qui se pose au Gouvernement des Etats-Unis :

"Nous éprouvons une répulsion particulière à l'égard du racisme en Afrique du Sud, mais nous voulons éviter l'attisement des conflits entre les populations. Le gouvernement va même plus loin : il pense que le maintien de liens cordiaux avec ce gouvernement — dans le cadre de l'"engagement constructif" — finira par apporter des résultats positifs. Mais il n'a rien à montrer, à l'intérieur de l'Afrique du Sud, à la suite de ces quatre années d'engagement*."

93. La meilleure analyse des objectifs de la politique des Etats-Unis, qui est fondée sur l'illusion de l'"engagement constructif", a peut-être été faite par le révérend Jesse Jackson dans sa déclaration devant la Conférence régionale de l'Amérique du Nord pour la lutte contre l'*apartheid*, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 18 au 21 juin 1984 :

"La politique d'"engagement constructif" menée par l'administration Reagan est une stratégie à multiples facettes dont le but est d'aider l'Afrique du Sud à se faire accepter et respecter à l'Ouest et à sortir ainsi de l'isolement qui est le sien au sein de la communauté internationale depuis la fin des années 60. Cet appui des Etats-Unis a encouragé le régime d'*apartheid* à commettre des agressions militaires...*."

94. L'abstention des Etats-Unis lors du vote du 23 octobre 1984 sur la résolution 556 (1984) du Conseil de sécurité, qui demande le démantèlement des bantoustans, prouve une fois de plus que l'on n'a pu concilier deux extrêmes : satisfaire l'*apartheid*, d'un côté, et apaiser les peuples d'Afrique du Sud en lutte contre la minorité tyrannique, d'un autre côté. La répression a été la réponse immédiate de Pretoria à ce que l'on a appelé la tolérance occidentale envers les Africains. Les Etats-Unis n'ont avancé aucune excuse valable pour leur abstention, ce qui a encouragé Pretoria à continuer ses incursions militaires et à renforcer ses activités de répression, de terrorisme et d'agression. Le *Washington Post*, dans son éditorial du 30 octobre 1984, intitulé "La réponse vicieuse de l'Afrique du Sud", décrivait la situation de cette façon :

"Les Etats-Unis se sont abstenus dans la condamnation — qui, sinon, aurait été unanime — par le Conseil de sécurité de ce dernier raid. "Des excès de langage" dans la rédaction de la résolution ont été invoqués. Il y avait, aux Nations Unies, des excès de langage — il y en a toujours eu. Il y avait

* Cité en anglais par l'orateur.

également, en Afrique du Sud, des excès de pouvoir — et ils se poursuivent. Le Gouvernement Reagan a une théorie — le renforcement positif — sur la meilleure façon d'inciter l'Afrique du Sud blanche à une réforme, mais aucune voix ne s'est encore élevée pour dire clairement qu'en appliquant sa théorie il ne fait simplement que choyer les racistes. Il y a là un défaut sérieux dans la politique de toute nation qui se dit le champion de la liberté*.”

95. Nous ne doutons pas que l'arrogance des dirigeants de l'Afrique du Sud, aujourd'hui plus que jamais, est le résultat d'une laxité persistante dans l'imposition de sanctions. Les dirigeants de l'Afrique du Sud ont consolidé les structures de l'*apartheid* et les pratiques barbares qui en découlent, car ils sont devenus un allié dans la stratégie élaborée par les impérialistes pour étendre leur contrôle et leur domination sur l'Afrique australe par des politiques de puissance. Aujourd'hui, nous entendons des théories qui justifient la domination et l'esclavage, comme s'il s'agissait de messages du ciel. A un moment où la communauté internationale réaffirme sa condamnation de l'*apartheid* et où le Conseil de sécurité déclare nulle et non avenue la nouvelle constitution raciste et demande le démantèlement des bantoustans, certains prétendent que l'*apartheid* est une inspiration de la providence et l'exécution de la volonté divine. Dans une interview avec Botha, publiée par le *New York Times* le 15 septembre 1984, Botha a dit que l'arrivée des colons néerlandais au XVII^e siècle

“a marqué ici l'aube d'une nouvelle civilisation qui a rencontré des décennies plus tard d'autres communautés et leurs civilisations, réalisant ainsi une partie du plan de Dieu pour l'humanité.

“De là est né l'Etat moderne dans lequel nous avons le privilège de vivre.

“Nous faisons partie du grand dessein de Dieu*.”

96. Une telle déclaration, donnant à la volonté divine la responsabilité de l'immigration colonialiste, a également été faite par les leaders sionistes. Moshe Dayan, ancien ministre de la défense d'Israël, a dit :

“Si vous possédez la Torah et si un homme estime qu'il fait lui-même partie du peuple de la Torah, il doit posséder la terre de la Torah, la terre des prophètes, la terre de Jérusalem, d'Hébron, de Jéricho et d'autres régions. Je ne présente pas là un programme politique mais plutôt, ce qui est plus important, un moyen de réaliser le rêve de générations de Juifs. Les étrangers — et je veux dire les Arabes — doivent comprendre que, outre le Sinaï et les Hauteurs du Golan, le détroit de Tiran et les montagnes de la Jordanie occidentale sont des zones stratégiques pour Israël et que ces territoires sont au cœur de l'histoire juive.”

97. Comme l'a souligné le rabbin Druckman, dans un discours à la Knesset, le 19 octobre 1982 : “Le Livre de la Torah a défini notre droit à la terre d'Israël et nous en a donné possession. Le peuple d'Israël a le droit de posséder la Rive occidentale, droit qui n'est pas moins important que le droit de posséder Tel-Aviv et Haïfa.”

98. L'unité de l'*apartheid* et du sionisme dans leur foi émane véritablement de la perversité de la pensée colonialiste, comme cela ressort à l'évidence des déclarations des dirigeants des deux régimes racistes de Pretoria et de Tel-Aviv. Il n'est donc guère surprenant qu'il y ait une alliance entre Tel-Aviv et Pretoria dans tous les domaines et une identité dans leurs pratiques, et qu'une telle alliance soit liée au centre principal d'appui — je veux parler de Washington. Cette alliance tripartite est bien connue. Il suffit de se reporter aux deux rapports du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/39/22 et Add.1], ainsi qu'aux documents publiés par le Centre des Nations Unies contre l'*apartheid*, pour comprendre la dimension de cette alliance et de cette collaboration destinées à consolider l'occupation, le racisme et la répression qui les accompagnent, la dispersion de la population et le terrorisme contre les autochtones d'Afrique du Sud et des territoires arabes et palestiniens occupés, y compris les territoires libanais. La preuve de ce que nous avançons se trouve dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* :

“Le Comité spécial ne peut que déplorer la politique et les agissements des gouvernements qui se sont découvert des intérêts communs avec le régime de Pretoria, auquel ils ont prodigué soutien et encouragements dans la poursuite de ses crimes contre l'Afrique et contre l'humanité. Le Comité se doit de mentionner tout spécialement à cet égard le Gouvernement des Etats-Unis ainsi que les gouvernements de certaines autres puissances occidentales, notamment du Royaume-Uni et d'Israël.” [A/39/22, par. 329.]

99. Quant aux relations entre Israël et l'Afrique du Sud, elles sont décrites dans le rapport spécial du Comité spécial contre l'*apartheid* dans lequel il est fait allusion à tous les domaines de collaboration, y compris la reconnaissance par Israël des bantoustans et sa collaboration politique, militaire, culturelle et économique avec Pretoria, ainsi qu'aux formes les plus dangereuses de collaboration entre les deux régimes, à savoir la collaboration militaire et nucléaire. Dans ce rapport, il est cité ce qui suit :

“La stratégie militaire de l'Afrique du Sud avait été mise au point avec l'aide d'officiers israéliens. Les forces armées sud-africaines sont équipées par Israël et leur tactique de lutte anti-insurrectionnelle est presque entièrement le fruit des enseignements tirés, par les Israéliens, de leur lutte contre l'Organisation de libération de la Palestine... Israël a servi de canal pour l'introduction clandestine d'armes en Afrique du Sud et les relations entre les deux gouvernements et leurs industries d'armement sont des plus étroites...” [Voir A/39/22/Add.1, par. 10.]

100. La solidarité arabo-africaine avec la lutte de libération en Afrique australe s'est traduite de manière pratique par la Conférence de solidarité arabe avec la lutte de libération en Afrique australe, tenue à Tunis, du 7 au 9 août 1984, en coopération avec le Comité spécial contre l'*apartheid* et la Ligue des Etats arabes. En examinant la déclaration et les résolutions qui ont été adoptées à cette occasion [A/39/450, annexe], les dimensions et la nature de la collaboration entre les deux régimes d'agression apparaissent clairement. La Conférence a exprimé sa grave préoccupation devant la poursuite de la collaboration entre certains pays

* Cité en anglais par l'orateur.

occidentaux, Israël et le régime de Prétoria. D'autre part, la Conférence a attiré l'attention sur la politique des Etats-Unis, qui a fait le plus grand tort aux intérêts vitaux de l'Afrique et du monde arabe à la suite de leur coopération stratégique avec Israël et de ce qu'il est convenu d'appeler l'"engagement constructif" avec Pretoria. Face aux efforts vicieux de Washington, qui découlent de son horreur pour toute forme de coopération arabo-africaine, la Conférence a dénoncé "toutes les manœuvres visant à diviser les Etats arabes et africains dans leur lutte commune pour obtenir la libération de l'Afrique du Sud, de la Namibie et de la Palestine, et les a engagés à s'y opposer".

101. La Conférence a condamné énergiquement l'alliance étroite qui s'est établie entre les régimes racistes de Pretoria et de Tel-Aviv, sur la base d'une même hostilité à toute liberté réelle des peuples africain et arabe. Elle a fait allusion à la collaboration croissante entre ces régimes dans les domaines militaire, nucléaire, économique et culturel, dont elle a dit qu'elle constituait une menace à la fois pour l'Afrique et pour les Etats et le peuple arabes. Elle a estimé que cette collaboration, notamment dans les domaines nucléaire et militaire, faisait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. La Conférence de Tunis a reconnu que le boycottage de l'Afrique du Sud par les pays arabes exportateurs de pétrole était une contribution importante à la lutte de libération en Afrique australe et a condamné le régime de Pretoria pour son occupation de la Namibie. Elle a dénoncé l'appui et l'encouragement apportés au régime d'*apartheid* par certaines puissances occidentales et par Israël, qui ont encouragé le régime à mener une guerre contre le peuple namibien ainsi qu'à se livrer à des actes d'agression et de déstabilisation contre les Etats voisins, et l'ont mis en mesure de le faire.

102. Le régime de Pretoria ne saurait continuer à défier la volonté de la communauté internationale et à mépriser les principes de la Charte des Nations Unies et les normes du droit international s'il ne bénéficiait de l'appui de pays d'Europe occidentale et des Etats-Unis dans tous les domaines et sans les infractions aux dispositions du boycottage et de l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud imposé par la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité, qui est contraignante pour tous les pays et s'adresse essentiellement aux pays occidentaux industrialisés qui ont les moyens de renforcer l'*apartheid*.

103. Si nous voulons démanteler et éliminer le régime raciste d'*apartheid* fauteur de génocide en Afrique du Sud, nous devons utiliser tous les moyens dont nous disposons pour encourager le Conseil de sécurité à imposer des sanctions obligatoires contre lui, conformément au Chapitre VII de la Charte, en plus des sanctions volontaires appliquées par certains pays en raison de leur horreur du racisme et de leur adhésion aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

104. Le soulèvement auquel nous assistons aujourd'hui en Afrique du Sud n'est que l'avant-garde d'une révolution populaire écrasante contre la minorité blanche dominante. Des sanctions contre l'Afrique du Sud représentent le seul moyen de mettre fin aux effusions de sang. Les tyrans sud-africains doivent se rendre compte qu'ils ont semé les graines de la révolution et qu'ils doivent maintenant en récolter les

fruits. Le fait que les membres du Conseil de sécurité n'aient pas réussi à imposer un châtement et à dissuader ceux qui perpétuent l'*apartheid* — qui représente en fait un crime contre l'humanité conformément aux dispositions de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* [résolution 3068 (XXVIII), annexe] — a encouragé, appuyé et armé le régime. Ce sont des complices qui ne peuvent éluder la responsabilité qui leur incombe en vertu de cette convention internationale.

105. Les menaces proférées par les milieux impérialistes, officiellement et officieusement, ouvertement et secrètement, pour empêcher les Etats souverains de voter ou de prendre la parole d'une manière qui ne correspond pas aux intérêts des bourreaux de l'Afrique australe et des peuples arabes, n'effraient pas et n'effraieront jamais personne. Nos pays et nos peuples, qui sont parvenus à l'indépendance et ont retrouvé leur dignité après une longue lutte et des souffrances indicibles sous le joug du colonialisme et du néo-colonialisme, n'abandonneront jamais leurs principes et n'esquiveront jamais leur devoir de poursuivre la lutte en vue d'éliminer les enclaves colonialistes et de repousser les agresseurs, à quelque prix que ce soit et quel que soit le sacrifice demandé.

106. Je voudrais conclure ma déclaration en réaffirmant, une fois de plus, l'entière solidarité de la République arabe syrienne avec la lutte africaine qui met en œuvre tous les moyens pour éliminer l'*apartheid* en Afrique du Sud. Nous sommes sûrs que le peuple d'Afrique du Sud, sous la direction de ses mouvements de libération nationale représentés par l'ANC, le Pan Africanist Congress of Azania [PAC] et la SWAPO, triomphera dans un proche avenir. Sa lutte armée est légitime, ses objectifs sont nobles. Personne au monde ne peut nier le caractère sacré de cette lutte. Les terroristes sont ceux qui s'efforcent de s'opposer aux aspirations des peuples à la liberté, à l'indépendance, à l'égalité et à la justice.

107. M. RAZZOOQI (Koweït) [interprétation de l'arabe] : Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer mes remerciements au Comité spécial contre l'*apartheid* pour ses précieux rapports, qui décrivent d'une façon à la fois simple et explicite la grave situation qui règne en Afrique australe et les pratiques racistes et inhumaines du régime minoritaire blanc en Afrique du Sud contre la majorité de la population autochtone du pays. Dans un communiqué spécial qui a été publié sur l'évolution de la situation en Afrique du Sud et dans toute l'Afrique australe, le Comité spécial déclarait "qu'il ne pourrait pas y avoir de paix et de sécurité durables dans la région à moins que l'*apartheid* ne soit totalement éliminé et que la population de l'Afrique du Sud dans son ensemble ne soit mise en mesure de créer un Etat démocratique non raciste" [voir A/39/22, par. 293].

108. Le Koweït souscrit pleinement aux conclusions et recommandations du Comité spécial. Nous invitons tous les Etats du monde à examiner avec sérieux la mise en œuvre de ces conclusions, qui représentent la base d'une solution juste et durable en Afrique australe.

109. Le problème de l'*apartheid* constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales. L'Assemblée générale a, dans de nombreuses

résolutions, condamné l'*apartheid* et l'a qualifié de crime contre l'humanité. C'est pourquoi l'un des objectifs fondamentaux des Nations Unies devrait être l'élimination rapide de l'*apartheid* et de tous les régimes qui choisissent l'*apartheid* en tant que politique et doctrine.

110. La paix en Afrique australe et les aspirations du peuple de cette région au développement économique, social et politique sont continuellement menacées. Cette menace vient de la politique raciste de l'Afrique du Sud, à savoir l'*apartheid*. Les pratiques qui découlent de cette politique ont conduit à la répression et à l'oppression à l'intérieur, ainsi qu'à l'agression, à l'extérieur, et constituent des violations criantes des droits légitimes de la majorité autochtone d'Afrique du Sud.

111. L'Afrique du Sud est une puissance coloniale dont les objectifs et les ambitions racistes sont absolument détestables. A l'époque civilisée où nous vivons, nous pensons que l'Afrique du Sud est un excellent exemple de colonialisme ancien et nouveau. L'Afrique du Sud a adopté la politique colonialiste classique consistant à diviser pour régner, politique menée de longue date par les colonialistes pour perpétuer le colonialisme et la domination sur des peuples et des pays qui ne leur appartiennent pas. La communauté internationale est parfaitement consciente des manœuvres sournoises, subtiles et malhonnêtes qu'utilise le régime raciste d'Afrique du Sud pour conférer légitimité et respectabilité à son odieuse politique raciste.

112. Après la seconde guerre mondiale, le monde est entré dans une nouvelle ère qui a vu le recul du colonialisme. Les exigences en faveur de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et de l'élimination de la discrimination raciale se sont accrues. Afin de freiner ce courant et de renforcer sa domination et son contrôle, la minorité raciste en Afrique du Sud a essayé de substituer au colonialisme ancien la nouvelle théorie de l'*apartheid*. Au cours des dernières années, cette minorité raciste a développé plus encore la théorie de l'*apartheid* en créant des bantoustans ou "foyers nationaux indépendants", et en introduisant récemment la prétendue nouvelle constitution.

113. La politique des bantoustans, "foyers nationaux indépendants", ou la prétendue nouvelle constitution ne sont que des éléments constitutifs du régime d'*apartheid* fondé sur l'exclusivité raciale et le déni des droits légitimes de la majorité écrasante des Africains noirs d'Afrique du Sud. Cette politique du régime raciste de Pretoria a principalement pour objectif de renforcer le régime d'*apartheid*.

114. Les événements récemment intervenus en Afrique australe indiquent une détérioration grave de la situation dans cette partie du monde. Le recours récent du régime de Pretoria à la mise en œuvre d'une prétendue nouvelle constitution a entraîné une nouvelle détérioration de la situation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique du Sud.

115. L'un des objectifs les plus dangereux de cette prétendue nouvelle constitution est de briser l'unité du peuple sud-africain et de semer la discorde entre les groupes nationaux, notamment entre la population métisse d'origine asiatique et la majorité noire. Nous sommes persuadés que le peuple sud-africain, en dépit

des divisions, s'opposera vaillamment à ces tentatives racistes.

116. La communauté internationale partage les craintes et les souffrances du peuple sud-africain. Par sa résolution 554 (1984), le Conseil de sécurité a énergiquement rejeté la prétendue nouvelle constitution, et, par sa résolution 39/2, l'Assemblée générale a également réitéré son rejet de la prétendue nouvelle constitution et l'a déclarée nulle et non avenue.

117. La vague actuelle d'actes de terrorisme, les arrestations répressives massives et la fusillade de manifestants qui a coûté la vie à des centaines de personnes, au cours des deux derniers mois, soulignent clairement l'ampleur de la dangereuse situation que connaît l'Afrique du Sud.

118. L'aggravation de la situation en Afrique australe ne peut être attribuée qu'à l'obstination du régime de Pretoria de défier les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de faire fi des principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette obstination est le résultat de la protection que les pays occidentaux fournissent à ce régime à tous les niveaux. Le Comité spécial contre l'*apartheid* a souligné que la collaboration militaire, nucléaire et économique du régime raciste sud-africain avec certaines nations occidentales, les Etats-Unis et Israël, est la raison principale de la continuation par ce régime de sa politique répressive contre le peuple d'Afrique du Sud et les membres de ses mouvements de libération nationale.

119. Le Koweït déplore cette coopération, qui encourage le régime d'*apartheid* à perpétuer ces actes criminels. Le Koweït est également tout à fait convaincu que la politique d'"engagement constructif" adoptée par les Etats-Unis à l'égard du régime raciste d'Afrique du Sud ne peut que renforcer ce régime et l'inciter à poursuivre sa politique d'agression.

120. Conscients de nos responsabilités, nous lançons un appel aux pays occidentaux et aux Etats-Unis pour qu'ils mettent un terme à toute coopération avec le régime d'*apartheid* et s'associent à la communauté internationale pour prendre des mesures efficaces visant à éliminer le fléau de l'*apartheid* afin d'assurer la démocratie, la liberté et la paix en Afrique australe. Nous demandons au Conseil de sécurité, et plus particulièrement aux membres occidentaux du Conseil, d'assumer la responsabilité qui leur a été confiée et d'adopter d'urgence des mesures efficaces afin d'imposer des sanctions complètes et à caractère obligatoire à l'Afrique du Sud, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, car nous sommes absolument convaincus que c'est la seule façon de contraindre Pretoria à mettre fin à son odieux régime raciste.

121. Le Koweït suit avec une profonde préoccupation l'évolution récente des relations entre Israël et l'Afrique du Sud. L'étroite coopération entre les deux régimes racistes de Pretoria et de Tel-Aviv constitue une menace directe pour les peuples africains et arabes. La coopération entre ces deux régimes dans tous les domaines, plus particulièrement les domaines militaire et nucléaire, est lourde de conséquences dangereuses pour la paix et la sécurité en Afrique australe, au Moyen-Orient et dans le monde entier. Dans son rapport spécial, le Comité spécial contre l'*apartheid* rappelle ce qu'il avait signalé à la trente-

huitième session, à savoir que : "l'alliance entre Israël et l'Afrique du Sud avait pris corps pendant [la] décennie [de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale] et constituait un défi que les Nations Unies se devaient de relever [voir A/39/22/Add.1, par. 2]". La récente visite en Israël du Ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud constitue un exemple de cette alliance. Le Comité spécial note également, "sur le plan international, une prise de conscience accrue de la gravité de la collaboration entre les deux régimes de Pretoria et de Tel-Aviv [ibid., par. 3].

122. Le Koweït condamne cette alliance impie entre Israël et l'Afrique du Sud. Nous demandons à la communauté internationale de prendre les mesures nécessaires pour qu'il y soit mis un terme.

123. Le Koweït est un Etat islamique. Depuis son origine, l'Islam a toujours demandé qu'on renonce à la haine et à la discrimination raciale. L'Islam a également souligné la nécessité de la fraternité, du pardon et de la reconnaissance de l'égalité de tous les êtres humains, indépendamment de leur race, de leur nationalité, de leur couleur ou de leur croyance. Conformément aux principes et aux valeurs de l'Islam divin, et respectueux des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, le Koweït a, pour sa part, adopté une série de mesures sur le plan national et a participé à l'adoption de mesures sur le plan international pour garantir la mise en œuvre d'un boycottage total à l'encontre du régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud dans tous les domaines — politique, économique et social. Avec la coopération des Etats arabes frères, les membres du Conseil de coopération du Golfe, le Koweït continue d'imposer un embargo efficace sur le pétrole à l'encontre du régime raciste de Pretoria. Le Koweït a eu le grand honneur de présider le Groupe d'experts sur les livraisons de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, créé par le Comité spécial contre l'*apartheid* au titre de la résolution 37/69 J de l'Assemblée générale.

124. Le Groupe d'experts a présenté un rapport complet et détaillé sur les meilleures méthodes d'application d'un embargo efficace sur le pétrole contre le régime raciste d'Afrique du Sud. Mais, malheureusement, le pétrole parvient toujours au régime raciste par des voies illicites. Il est souligné dans le rapport :

"Depuis lors [1979], bien qu'il existe sur les marchés mondiaux de relativement petites quantités de pétrole non soumises à l'embargo, un certain nombre de compagnies de transports pétroliers et d'autres groupes d'intérêts continuent de violer les embargos existants et de fournir à l'Afrique du Sud du pétrole par des moyens secrets et illégaux, en ayant recours à des manœuvres compliquées et secrètes. Du pétrole brut et des produits pétroliers sont expédiés à l'Afrique du Sud, essentiellement à partir de certains pays occidentaux qui n'ont pris aucune mesure (ou ont pris des mesures peu efficaces) pour empêcher les compagnies de transports pétroliers et d'autres groupes d'intérêts de lui fournir illégalement du pétrole⁵."

125. La politique du Koweït n'est pas nouvelle à cet égard, mais remonte à 1965, date à laquelle le Koweït a adopté une législation mettant fin aux expéditions de pétrole, à destination du régime raciste d'Afrique du Sud. Les sociétés opérant à partir du Koweït insèrent

dans leurs contrats des restrictions quant à la destination et des clauses quant au destinataire final. Le Koweït a également informé tous les acheteurs que l'Afrique du Sud était visée par un embargo et qu'il était illégal de lui revendre du pétrole. Tous les contrats de transport maritime en provenance du Koweït comprennent des clauses restrictives. En outre, le Koweït a résilié des contrats lorsqu'il a appris que les clauses restrictives avaient été violées par les parties contractantes.

126. Le Koweït est d'accord quant à la nature des causes de l'échec auquel ont été vouées les premières tentatives visant à imposer un embargo efficace sur le pétrole contre l'Afrique du Sud. Les causes principales sont les suivantes : premièrement, il n'y a pas eu d'action universelle et collective et d'efforts communs en vue d'un embargo sur le pétrole à l'encontre du régime raciste d'Afrique du Sud; deuxièmement, il n'y a pas eu de coopération de la part des principaux pays influents et des grandes sociétés pétrolières; troisièmement, dans le passé, les efforts ont surtout porté sur les aspects secondaires de l'embargo; quatrièmement, il n'y a pas eu d'informations sur la situation de l'Afrique du Sud en matière pétrolière; cinquièmement, les fonds ont manqué pour le financement d'un embargo efficace.

127. Le Conseil de sécurité est doté de larges pouvoirs pour imposer des sanctions complètes et à caractère obligatoire. Il ne fait aucun doute qu'à défaut de ces sanctions, et notamment d'un embargo sur le pétrole, il n'y aura ni impulsion ni action collective sérieuse pour obliger le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud à abandonner sa politique raciste.

128. L'évêque Desmond Tutu, qui a récemment obtenu le prix Nobel pour la paix pour 1984, a indiqué, dans une déclaration faite au *New York Times* le 28 octobre 1984, qu'il se proposait de continuer à insister auprès des sociétés et des pays occidentaux pour qu'ils exercent des pressions économiques et politiques sur l'Afrique du Sud. Lorsque l'évêque Tutu a pris la parole à la séance du Conseil de sécurité tenue pour examiner la question de l'Afrique du Sud et de la détérioration de la situation dans ce pays, il a déclaré :

"J'en appelle à cette assemblée pour qu'elle agisse. Je lui lance cet appel au nom des gens simples et ordinaires d'Afrique du Sud. Je lance cet appel au nom des squatters de Crossroads et d'ailleurs. Je lance cet appel au nom du père qui, en tant que travailleur migrant, est obligé de vivre dans une auberge pour hommes seulement, séparé de sa famille pendant 11 mois de l'année. Je lance cet appel au nom des étudiants qui ont rejeté ce simulacre d'éducation qui est dispensé aux Noirs seulement. Je lance cet appel au nom de ceux qui sont frappés d'interdiction arbitraire, qui sont bannis, qui sont détenus sans procès, qui sont emprisonnés pour la seule raison qu'ils ont eu la vision d'une nouvelle Afrique du Sud. Je lance cet appel au nom de ceux qui ont été exilés de leurs foyers.

"Je déclare que nous serons libres. Nous vous en prions, aidez-nous...!"

129. Nous avons entendu récemment les appels lancés par les grandes nations, qui se prétendent

* Cité en anglais par l'orateur.

démocratiques, qui prêchent la vertu et la nécessité de revenir au respect de la religion et de ses règles. Au nom de notre religion divine, l'Islam, qui renforce les principes de l'égalité, de la justice et de l'interdépendance, nous demandons à ces Etats démocratiques occidentaux qui ont brandi la bannière de la religion de parler le même langage de vérité, de justice et d'égalité en répondant à l'appel de l'évêque Tutu.

130. Le Koweït salue le combat du peuple opprimé d'Afrique du Sud sous la direction de ses mouvements de libération nationale. Le Koweït fournira toute l'aide possible pour mettre fin à cette inégalité en Afrique du Sud. Nous lançons aussi un appel à tous les pays du monde pour qu'ils resserrent le boycottage qui frappe le régime raciste de Pretoria et pour qu'ils viennent en aide à la majorité autochtone en Afrique du Sud pour qu'elle puisse se libérer du despotisme, de la tyrannie et de l'*apartheid*.

131. M. CHEIKH (Tunisie) : La question de l'*apartheid* est parmi celles qui ont été les plus débattues au sein de l'Organisation des Nations Unies à tous les niveaux. Elle figure à l'ordre du jour de l'Assemblée depuis plus d'un quart de siècle. Autant dire que tout ce qui peut être développé à son sujet l'a été à maintes reprises, que les décisions et les résolutions y afférentes constituent depuis longtemps une documentation très volumineuse, sans qu'elles aient été suivies d'un effet quelconque quant à leur application effective, sans que la situation de la grande majorité des citoyens sud-africains ait subi le moindre changement positif notable. Parler donc encore une fois de la situation en Afrique du Sud, rappeler les faits, faire état des événements graves qui s'y déroulent, dénoncer le régime de Pretoria, faire le point de ce qui aurait dû être fait et de ce que l'on doit faire en vue d'une éradication définitive du fléau de l'*apartheid*, ce sont là des propos qui peuvent avoir une apparence lassante puisque cela a déjà été dit, et souvent, d'une manière encore plus exhaustive.

132. Cependant, se résigner à effectuer ce constat et feindre de tourner la page, c'est céder à l'érosion du temps et se ranger inconsciemment aux côtés de ceux qui ont commis l'un des plus graves crimes contre l'humanité et qui comptent, entre autres, sur ce phénomène pour faire tomber la question en désuétude et dans l'oubli. En inscrivant chaque année à l'ordre du jour de ses différents organismes la question de l'*apartheid* et en adoptant les décisions et les résolutions qui auraient dû lui apporter la solution définitive, la communauté internationale en a bien pris conscience et a exprimé très souvent, à l'unanimité de ses membres, sa condamnation irrévocable, assortie même de mesures qui, si elles avaient été effectivement appliquées, auraient certainement abouti, sinon à faire disparaître le mal, du moins à faire évoluer la situation dans le bon sens et d'une manière appréciable.

133. Trois décennies se sont écoulées depuis que le gouvernement raciste sud-africain pratique ouvertement l'*apartheid*, qu'il a érigé en politique nationale et a imposé comme mode de vie à la population noire du pays. La situation s'aggrave de jour en jour. Les lueurs d'espoir, qui apparaissent chaque fois que la communauté internationale condamne la politique de Pretoria, chaque fois que son gouvernement raciste subit certaines pressions de la part de ses partenaires

économiques et politiques surtout, s'estompent très rapidement sous l'effet des promesses, des déclarations et des manœuvres dilatoires du gouvernement raciste sud-africain, qui ne trompent plus personne aujourd'hui.

134. En tenant compte seulement de son aspect moral, le problème de l'*apartheid* revêt une dimension majeure, certes, mais nous nous devons de considérer aussi ses incidences politiques et stratégiques qui peuvent avoir des conséquences extrêmement graves pour l'humanité.

135. L'histoire contemporaine récente nous apprend déjà que d'autres régimes aussi condamnables que celui de l'*apartheid* ont essayé d'institutionnaliser le racisme. Ils ont connu, heureusement, la fin qu'ils méritaient. Mais à quel prix ? Nous avons tous connu les affres de la seconde guerre mondiale. Des millions d'êtres humains ont payé de leur vie les sinistres projets du nazisme. Pourquoi donc hésite-t-on aujourd'hui à barrer la route à l'*apartheid*, alors que les mesures préconisées sont loin d'être aussi graves que celles qu'a engendrées le nazisme, alors que les sacrifices demandés — si sacrifices il y a — sont plus d'ordre économique et politique que militaire. Faut-il croire que la condamnation du mal est absolue et que les mesures qui la concrétisent tiennent plutôt compte de la couleur de la peau de ceux qui subissent ce mal ? Le nazisme a plongé le monde dans la plus atroce des guerres; l'*apartheid*, qui adopte les mêmes méthodes et emprunte les mêmes voies que son sinistre homologue, risque de nous conduire vers une conflagration aux conséquences imprévisibles.

136. La ségrégation, le racisme, l'extension territoriale, n'est-ce pas là le dénominateur commun de ces deux fléaux ? L'occupation illégale de la Namibie, les incursions, les complots destabilisateurs que ne cesse d'entreprendre le régime raciste de l'Afrique du Sud dans les pays voisins déclencheront tôt ou tard de sérieux conflits régionaux, à caractère local certes, mais qui peuvent dégénérer en guerre nucléaire. Nous ne croyons pas amplifier le danger qu'encourent l'Afrique australe et, partant, toute l'Afrique, et probablement l'humanité tout entière, puisque le régime raciste de Pretoria, qui défie ouvertement depuis déjà longtemps toute la communauté internationale, est en possession de l'arme atomique. Ce danger est d'autant plus grand aujourd'hui que l'utilisation de l'armement nucléaire, empêchée jusque-là par l'équilibre des forces, le jeu de la dissuasion et les conséquences extrêmement graves que risque de connaître l'humanité, se trouvera facilitée en Afrique du Sud.

137. Le gouvernement irresponsable de Pretoria, qui fait fi de toutes les valeurs humaines, qui n'est concerné que par l'intérêt matériel immédiat que lui procure l'exploitation outrancière de la majorité noire sud-africaine et qui pratique l'expansion territoriale comme doctrine de défense, n'hésitera pas un seul instant à faire usage de cet armement. En asservissant la population noire à l'intérieur et en affaiblissant les pays voisins, le gouvernement raciste croit qu'il peut figer à jamais l'évolution des peuples en Afrique australe. En fait, il ne fait que la retarder, car aucune tyrannie au monde n'a réussi à s'opposer à la volonté des peuples. Ce faisant, il augmente cependant les

risques d'une conflagration aux conséquences très graves.

138. Ayant rejeté toutes les résolutions du Conseil de sécurité et celles de l'Assemblée générale, affichant un mépris constant, qui n'a d'égal que son obstination à faire durer au maximum le calvaire de la majorité noire, le régime de Pretoria ne peut que lancer plus de défis à la communauté internationale et afficher encore plus de mépris pour ses décisions. Je n'en voudrais pour preuve que ce que vient d'affirmer le représentant du régime raciste d'Afrique du Sud devant le Conseil de sécurité le 23 octobre 1984 : "Le Gouvernement sud-africain rejette toute décision que pourrait prendre le Conseil de sécurité, maintenant et à l'avenir...".

139. Or, dans l'espoir d'aboutir à une solution pacifique, certains parmi ceux qui ont condamné avec le plus de véhémence l'*apartheid* préconisent encore de laisser la porte ouverte au dialogue avec le gouvernement raciste de l'Afrique du Sud.

140. Nous avons connu en Tunisie des situations semblables dans notre lutte pour l'indépendance; nous avons apprécié à leur juste valeur les vertus du dialogue. Bourguiba, l'un des pionniers des mouvements de libération en Afrique, y puise les fondements de sa doctrine. Il s'agit là cependant du vrai dialogue, celui où les deux adversaires dans un conflit sont communément convaincus qu'ils ont tout à gagner en suivant cette voie.

141. En Afrique du Sud, nous n'en sommes pas encore là. Il y a, d'un côté, une masse noire, sans défense, expatriée dans sa propre patrie, dépossédée, qui n'a d'autre recours qu'en sa foi dans la résistance et l'appui qu'elle peut recevoir de ceux qui croient encore au triomphe des valeurs humaines; de l'autre côté, l'une des armées les plus puissantes du continent, dont la devise est d'asservir les populations à l'intérieur du pays et de soumettre à sa propre volonté les pays limitrophes au nom de l'autodéfense. Nous disons donc "oui" au dialogue, mais "non" à la soumission. Ce qu'on préconise n'est autre chose que la soumission; cela nous confirme d'ailleurs dans l'idée que, au lieu de subir les pressions des sanctions globales et obligatoires qui auraient dû lui être appliquées et qui l'auraient amené sur la voie du dialogue, le régime raciste de Pretoria semble appliquer les siennes sur ses partenaires politiques et économiques par l'intermédiaire des 3 000 sociétés transnationales qui opèrent sur les territoires sous son contrôle. La complaisance de ces mêmes partenaires, leur refus d'adopter les dispositions du Chapitre VII de la Charte, incite Pretoria à poursuivre sa répression massive et à en perfectionner les moyens. Je n'en voudrais pour témoignage que les événements récents rapportés par le *New York Times* du 8 novembre de cette année, qui fait état de l'arrestation d'un total de 3 000 personnes et de 152 morts à la suite des actions répressives de la police, depuis le début de l'année.

142. Pour donner une idée encore plus concrète de ce que peuvent être l'aveuglement et l'acharnement dans la répression des autorités racistes d'Afrique du Sud, j'évoquerai le témoignage irréfutable d'un Sud-Africain dont la foi en la dignité de l'homme, les convictions profondes dans la paix, l'espoir de voir l'Afrique du Sud offrir les mêmes chances à tous ses habitants sans distinction de race, de couleur ou de

religion ne font pas l'ombre d'un doute : il s'agit de l'évêque Tutu, prix Nobel pour la paix. Dans la déclaration qu'il a faite le 23 octobre 1984 devant le Conseil de sécurité, l'évêque Tutu lance un appel pathétique à la communauté internationale pour l'instauration de la liberté, de l'ordre et de la justice entre tous les citoyens de son pays. Il évoque avec amertume les événements qu'il vient de vivre près de Johannesburg, pas plus tard que le mois de septembre dernier :

"Dans cette localité noire, nous avons rencontré une vieille dame qui nous a dit s'occuper de ses petits-enfants et des enfants des voisins pendant que ceux-ci étaient au travail. Ce jour-là, la police avait pourchassé des écoliers noirs dans cette rue, mais les enfants avaient réussi à échapper à la police qui alors, était passée en voiture devant la maison de la vieille dame. . . Elle était assise dans la cuisine, au fond de la maison, lorsque sa fille, bouleversée, fit irruption, lui demandant de venir. Elle s'est précipitée dans la salle de séjour. Devant la porte, un de ses petits-fils venait juste de s'effondrer, mort. La police lui avait tiré dans le dos. Il n'avait que six ans."

143. Ces réactions convulsives font suite au rejet massif de la majorité noire des subterfuges racistes du régime d'*apartheid* qui ont pour nom : Group Areas Act, Population Registration Act, ou de la nouvelle constitution, dont le but est de perpétuer le gouvernement minoritaire.

144. Devant ces faits et face aux atrocités que subissent nos frères en Afrique du Sud dans leur lutte héroïque, nous tenons à réaffirmer notre soutien au peuple sud-africain, et en particulier à ses mouvements de libération, l'ANC et le PAC. Nous estimons que la voie du véritable dialogue entre ces mouvements et le Gouvernement de Pretoria passe par la libération de tous les détenus politiques, et en particulier par celle de Nelson Mandela.

145. Nous pensons également qu'il est temps que la communauté internationale réagisse au défi et à l'arrogance du Gouvernement de Pretoria en adoptant les mesures coercitives adéquates prévues par la Charte.

146. Ma délégation saisit cette occasion pour adresser ses vives félicitations au Comité spécial contre l'*apartheid*, et plus particulièrement à son président, M. Garba, pour le travail appréciable qu'il ne cesse d'accomplir en vue de tenir informée l'opinion publique internationale sur la situation en Afrique australe.

147. M. FISCHER (Autriche) [interprétation de l'anglais] : La question de l'*apartheid* est discutée à l'Organisation des Nations Unies depuis plus de 30 ans. En condamnant le déni institutionnalisé des droits de l'homme, la communauté internationale a réalisé une plus grande unanimité que sur aucune autre question inscrite à son ordre du jour. Pourtant, ironiquement, la question de l'*apartheid* est également l'une des questions les plus difficiles à régler. Malgré cette condamnation universelle exprimée dans de nombreuses déclarations, résolutions, appels et protestations, le système d'*apartheid* existe toujours et il n'y a guère d'espoir de le voir disparaître rapidement.

148. Je ne peux qu'exprimer les sentiments de profonde frustration de l'Autriche devant cet état

de choses. L'Autriche a toujours rejeté la politique raciste de l'Afrique du Sud comme constituant une violation particulièrement grave des droits de l'homme. Il est vrai, comme l'ont souligné à plusieurs reprises les porte-parole sud-africains, que des violations des droits de l'homme se produisent dans de nombreuses parties du monde. En fait, l'Autriche condamne tout empiètement sur les droits de l'homme, quel que soit l'endroit où il se produise. Mais la discrimination institutionnalisée sur la base de la race ou de la couleur constitue un crime particulièrement grave puisqu'il viole les fondations mêmes de notre civilisation : la dignité intrinsèque et la valeur de la personne humaine.

149. L'Afrique du Sud est le seul pays où la discrimination raciale sert de principe d'organisation de la société, où il constitue la doctrine officielle d'Etat. La politique d'*apartheid* est donc — et le restera tant qu'elle existera — un défi lancé à la valeur humaine fondamentale et un poids bien lourd sur la conscience de l'humanité.

150. L'Autriche est convaincue que la majorité de la population sud-africaine ne peut se voir refuser de manière permanente son droit de participer au processus politique. Nous craignons toutefois que si les dirigeants sud-africains ne changent pas leur politique, l'*apartheid* ne mène à une protestation violente, à une répression et à une violence accrues qui dévasteraient la vie de tous les Sud-Africains. C'est pourquoi il est urgent de trouver des mesures capables d'entraîner des changements profonds dans le système politique sud-africain, en vue de l'établissement d'une société libre, démocratique et multiraciale. Il faut également mettre fin à la répression des organisations noires démocratiques et amorcer un véritable dialogue avec leurs dirigeants.

151. L'Autriche ne pense pas que les prétendus changements constitutionnels qui ont eu lieu récemment en Afrique du Sud, et qui continuent de dénier les droits civiques fondamentaux à la majorité de la population, constituent un véritable progrès. Le résultat des élections cet été et les violences répétées au cours des derniers mois confirment notre conviction que le système d'*apartheid* ne peut être réformé; il doit être tout simplement démantelé. C'est pour cette raison que l'Autriche, à la présente session de l'Assemblée générale, a joint les rangs de la majorité des Etats Membres pour rejeter fermement la nouvelle constitution.

152. L'Autriche s'oppose également aux pratiques qui consistent à transférer des groupes de population noire dans les prétendus foyers nationaux conformément à la politique de bantoustans. Selon nous, cette politique vise à perpétuer la privation des droits sur les plans économique et politique de la population noire. Nous continuerons de refuser de reconnaître la légitimité de ces foyers nationaux.

153. Il n'est pas suffisant de condamner l'*apartheid* en tant que violation des droits de l'homme. Il faut également le considérer dans ses incidences régionales. Il ne fait aucun doute que la politique d'*apartheid* est la cause essentielle de la situation de crise qui règne en Afrique australe. Elle constitue une grave entrave aux efforts de la communauté internationale destinés à permettre à la Namibie de parvenir enfin à l'indépendance. Elle porte atteinte à la souveraineté et

à l'intégrité territoriale des Etats voisins et compromet la sécurité internationale. L'Autriche apprécie, naturellement, tout relâchement de la tension dans la région et tous arrangements de sécurité équitable entre les pays concernés. Nous craignons cependant que cette amélioration de la situation ne puisse avoir qu'un caractère temporaire tant que subsistera la cause sous-jacente de la violence. Seule l'élimination du régime d'*apartheid* permettra d'instaurer une paix véritable et une stabilité durable en Afrique australe.

154. Abordant maintenant brièvement les aspects humanitaires du problème, je voudrais réaffirmer notre appui aux organismes des Nations Unies qui viennent en aide aux victimes de l'*apartheid*. L'Autriche continuera d'apporter sa contribution financière aux fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique australe.

155. Je voudrais également renouveler notre appel en faveur de la libération de Nelson Mandela et des autres dirigeants de la majorité qui se trouvent détenus. Leur libération serait le signe évident d'une véritable volonté de changement en Afrique du Sud et améliorerait grandement la situation tendue qui règne dans le pays.

156. L'Autriche est fermement convaincue que l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer dans les efforts pour éliminer l'*apartheid*. En tant qu'organisation qui se voue à la promotion de la paix, de la liberté et de la justice dans le monde, elle est responsable au premier chef de l'instauration d'un changement pacifique dans une Afrique du Sud libre et démocratique où les droits seront égaux pour tous, quelle que soit la couleur de leur peau.

157. M. GOLOB (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Il est regrettable que dans ce siècle qui a vu l'émancipation des nations et des peuples et l'affirmation des droits de l'homme, un défi soit lancé aux Nations Unies et à l'ensemble de l'humanité par l'existence du régime odieux d'*apartheid* en Afrique du Sud. Le régime raciste de Pretoria continue d'ignorer délibérément les requêtes de la communauté internationale dans son ensemble ainsi que la longue liste des décisions et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Il continue d'appliquer sa politique de discrimination, de répression et de terreur à l'encontre de la majorité noire de sa population. Il exploite sa population, l'opprime et foule aux pieds ses droits.

158. De nos jours, de profondes divergences de vues existent sur de nombreux sujets. Cependant, l'unanimité règne quand il s'agit de condamner l'*apartheid* et d'exiger son élimination. Il est également unanimement reconnu que ce régime constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales.

159. L'*apartheid* enfreint ouvertement les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, les décisions de l'Organisation des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les normes fondamentales du droit international.

160. L'*apartheid*, il convient de le rappeler, a été explicitement interdit par la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [*résolution 2106 A (XX), annexe*]. La Convention internationale sur l'élimination et la répression du

crime d'*apartheid* [résolution 3068 (XXVIII), annexe] a qualifié l'*apartheid* de "crime contre l'humanité".

161. Toutes ces mesures et les efforts de la communauté internationale n'ont cependant pas été suivis d'effets. Le Gouvernement sud-africain continue d'appliquer, sur le plan intérieur, sa politique d'oppression et de commettre des actes d'agression contre ses voisins.

162. La violation des droits de l'homme fondamentaux et l'exploitation impitoyable de la majorité dépossédée en Afrique du Sud se poursuivent. La répression, la terreur, la persécution et la discrimination sont l'essence même de la politique du régime raciste à l'égard de la population majoritaire de couleur.

163. Il y a peu de temps, le régime raciste d'Afrique du Sud a lancé un nouveau et arrogant défi à la communauté internationale en présentant une prétendue nouvelle constitution et en organisant de prétendues élections parlementaires. Le véritable sens de ces mesures est de renforcer encore davantage un régime fondé sur la discrimination raciale à l'encontre de la majorité de la population autochtone, sur l'*apartheid* et la bantoustanisation qui a commencé à donner des signes d'affaiblissement du fait de la résistance interne massive et de la vive pression internationale. Il s'agit là d'une nouvelle tentative pour prolonger l'exploitation de la population noire dépossédée et pour diviser les opprimés d'Afrique du Sud afin de provoquer entre eux des conflits. Cette nouvelle et vaine tentative tend à renforcer le gouvernement minoritaire blanc et à affaiblir la volonté de résistance des opprimés. Elle tend également à supprimer toute liberté en Afrique du Sud et à maintenir la majorité de la population dans une structure médiévale qui a pour nom *apartheid*.

164. La meilleure réponse à tout cela a été apportée par la majorité écrasante de la population métisse et d'origine asiatique qui a boycotté ces élections et rejeté ces réformes constitutionnelles. De récentes manifestations de masse, des grèves et une vive résistance ont démontré l'indéfectible unité du peuple opprimé et spolié d'Afrique du Sud dans sa lutte pour l'élimination de l'*apartheid* et pour l'instauration d'une société fondée sur l'égalité des droits pour tous, sans distinction de race, d'origine ou de couleur.

165. La répression, les assassinats et les arrestations de manifestants et de grévistes — vieux et jeunes —, la fermeture d'écoles et d'universités et l'écrasement brutal de la résistance populaire, tout cela témoigne du véritable caractère des prétendus amendements et réformes constitutionnels.

166. L'Assemblée générale, en septembre de cette année, et le Conseil de sécurité, en octobre, ont considéré cette question comme prioritaire. Les résolutions adoptées à ces occasions ont qualifié la prétendue nouvelle constitution de nulle et non avenue et ont souligné qu'un règlement juste et durable de la situation en Afrique du Sud ne pourrait être obtenu que par l'élimination totale de l'*apartheid* et l'instauration d'une société démocratique non raciale, dans laquelle l'ensemble de la population jouirait pleinement de droits égaux.

167. La Yougoslavie s'associe au rejet de la prétendue nouvelle constitution et la considère comme nulle

et non avenue. Des élections fondées sur la discrimination et la ségrégation raciale n'ont aucune valeur.

168. Le régime d'*apartheid* exploite de façon impitoyable les ressources humaines et naturelles de la Namibie. Il commet des agressions contre les Etats de première ligne voisins. Il développe un potentiel militaire énorme, y compris la technologie nucléaire à des fins militaires à un rythme accéléré.

169. Il est évident que la politique d'*apartheid* est la source de menaces à la paix et à la sécurité de la région et au-delà. Elle menace de transformer la région de l'Afrique australe en une partie intégrante de l'affrontement global entre blocs et de la rivalité des grandes puissances pour l'occupation de positions stratégiques et pour la création de sphères d'intérêt et de domination.

170. Les pays non alignés ont toujours souligné la nécessité urgente de l'élimination du colonialisme, du racisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid* en Afrique australe. Dans la Déclaration politique adoptée à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné la détermination des pays non alignés à intensifier leurs efforts communs à l'appui de la lutte des peuples en Afrique australe⁶. Un appui énergique a également été donné aux mouvements de libération en Afrique australe.

171. La Yougoslavie appuie entièrement toutes les décisions adoptées lors de cette conférence ainsi que celles qui ont été adoptées par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité. L'appui donné à la lutte de libération en Afrique australe et aux mouvements de libération — l'ANC et le PAC en Afrique du Sud, et la SWAPO en Namibie — est le moyen le plus efficace d'éliminer l'*apartheid*, le colonialisme et la discrimination raciale et d'instaurer la liberté, l'égalité et la dignité des peuples de l'Afrique australe.

172. Les pays qui entretiennent des relations étroites avec l'Afrique du Sud, surtout des relations économiques et des relations dans les domaines militaires et de la technologie nucléaire, assument une responsabilité morale et politique en permettant, directement ou indirectement, au régime raciste de continuer dans sa politique d'*apartheid*.

173. Il appartient à tous les Etats Membres d'exercer des pressions sur le régime raciste de Pretoria. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, tous les Etats Membres devraient s'abstenir de tout contact et d'activités politiques, économiques, culturelles ou sportives avec l'Afrique du Sud. Les contacts qui existent dans ces domaines représentent un appui donné au régime de Pretoria dans la poursuite de sa politique d'*apartheid* et l'aident à échapper à l'isolement international.

174. Nous tenons à souligner ici qu'il est indispensable d'apporter un appui et une assistance politique et morale fermes à la lutte légitime de libération des peuples d'Afrique australe. Un appui unanime de l'Assemblée générale serait une contribution politique concrète à la lutte contre l'*apartheid* et la discrimination raciale en Afrique australe.

175. Cependant, des actions concrètes ainsi que des sanctions obligatoires prises au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies sont également indis-

pensables. Outre un embargo sur les armes, elles devraient comprendre l'arrêt immédiat de toute coopération dans les domaines économique, militaire, politique, culturel et sportif avec l'Afrique du Sud.

176. La Yougoslavie continuera à apporter un appui moral, matériel et politique total à la lutte opiniâtre et courageuse des peuples d'Afrique australe contre l'*apartheid*, le racisme, le colonialisme et la discrimination et pour la liberté, l'égalité et la dignité de l'homme.

177. Enfin, j'aimerais exprimer notre appui total au travail du Comité spécial contre l'*apartheid*, qui a un rôle extrêmement important à jouer dans nos efforts communs pour éliminer l'*apartheid* de la vie internationale. Nous voudrions rendre un hommage particulier à son président, M. Garba, sous la conduite dynamique, rigoureuse et compétente duquel le Comité a pu, une nouvelle fois, nous présenter un rapport très utile sur ses importantes activités.

178. M. IBRAHIM (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Depuis près de quatre décennies, l'Organisation des Nations Unies a pris des décisions condamnant la politique et la pratique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Mouvement des pays non alignés ont adopté littéralement des centaines de résolutions exprimant la révolte qu'éprouve la communauté internationale devant la perpétuation de ce système odieux. L'*apartheid* a été proclamé contraire à la Charte des Nations Unies, crime contre l'humanité et menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous nous sommes engagés collectivement à éliminer ce fléau de la terre, dans toutes ses formes et manifestations. Depuis plus de deux décennies, le Comité spécial contre l'*apartheid* a pris la tête d'une campagne internationale destinée à réaliser cet engagement en en faisant un but fondamental de toutes les nations civilisées et de tous les organismes, institutions et organisations affiliés aux Nations Unies. En vérité, la mobilisation totale des ressources de la communauté internationale, en vue d'éliminer le racisme institutionnalisé, est réellement un phénomène sans précédent. Pourtant, l'Afrique du Sud a constamment et impunément défié les efforts concertés de l'Organisation des Nations Unies.

M. Oramas Oliva (Cuba), vice-président, prend la présidence.

179. La litanie des crimes perpétrés au nom de l'*apartheid* par le régime raciste minoritaire et les souffrances qu'il a semées depuis plus d'une génération est sans fin. Depuis janvier seulement, plus de 50 000 Africains autochtones ont été arrêtés au titre des lois tristement célèbres sur les laissez-passer. Il n'existe pas moins de 317 lois et statuts racistes pour appliquer l'*apartheid*, et les expulsions des prétendues zones blanches ainsi que la révocation de la citoyenneté et la relégation forcée dans les foyers nationaux sont également en hausse. Nous pourrions encore ajouter à cette liste sinistre de mesures d'oppression contre la majorité. Toutefois, ma délégation reste persuadée que, étant donné l'urgence de cette situation critique, nous devons immédiatement faire porter notre attention sur les événements qui se sont déroulés au cours de l'année dernière dans cette terre martyre.

180. Il faut se rappeler que la crise actuelle s'est déclenchée à la suite de l'adoption de la nouvelle

constitution, en novembre dernier, par le régime raciste dont l'intention était de tromper l'opinion publique mondiale en lui faisant croire que cette constitution visait à donner des droits électoraux à certains secteurs de la population en créant une représentation racialement séparée pour les personnes dites "métisses" et celles d'origine asiatique. Cependant, il était clair dès le début que la nouvelle constitution ne changerait rien. Elle consolide la domination blanche, ne donne aucun pouvoir réel à la population dite "métisse" et à celle d'origine asiatique, et étend, en fait, la dictature de la minorité en conférant des pouvoirs extraordinaires au Président. A sa trente-huitième session, l'Assemblée générale, dans la résolution 38/11, qui déclarait que les prétendues propositions constitutionnelles ne feraient que renforcer davantage l'*apartheid* et n'avaient donc aucune légitimité, rejetait immédiatement et de façon retentissante ce stratagème insidieux. En outre, elle mettait en garde contre la mise en œuvre de la constitution qui aggraverait inévitablement la tension et les conflits en Afrique du Sud et dans l'ensemble de l'Afrique australe.

181. Il est en effet révélateur de l'arrogance et du manque de perspicacité du régime que celui-ci n'ait pas vu les conséquences évidentes de ses activités quand il est passé à la mise en œuvre de cette fraude constitutionnelle en organisant les pseudo-élections d'août dernier. Dans sa sagesse, le Conseil de sécurité n'a pas été pris de court et a agi avec décision pour invalider cette farce afin d'empêcher qu'elle ne soit promulguée. Dans sa résolution 554 (1984), le Conseil de sécurité a rejeté catégoriquement les élections avant qu'elles n'aient lieu et a mis en garde contre le danger de conflits et de bouleversements plus graves au cas où la nouvelle constitution serait appliquée. En outre, en proclamant la "nouvelle constitution" comme nulle et non avenue, le Conseil a qualifié le Gouvernement sud-africain, non seulement de raciste, mais aussi d'illégal.

182. Les élections ont été un échec lamentable parce que la population a été unanime à refuser de se laisser exploiter dans une tentative aussi honteuse de légitimer l'*apartheid*. Cela seul aurait dû suffire à alerter le régime de Pretoria qui aurait dû comprendre que sa manœuvre échouerait. Cependant, comptant comme il en a l'habitude sur la terreur et l'intimidation, appuyé par une force militaire massive, le régime s'est senti assez sûr de sa manœuvre et a cru pouvoir forcer la majorité opprimée à accepter le fait accompli. Mais il n'a pas été possible de contenir la rage de la population. Dans une explosion massive de protestation, des centaines de milliers d'étudiants et plus d'un demi-million de travailleurs ont affronté la mobilisation des forces militaires et policières combinées de l'Afrique du Sud. La rébellion s'est étendue au pays tout entier, englobant Sharpeville, Tembisa, Sebokeng et Soweto, et allant encore plus loin. La répression des protestations dans la seule municipalité de Sebokeng a été l'opération militaire la plus vaste que le pays ait jamais connue dans toute son histoire. Des centaines de manifestants ont été tués ou mutilés et d'innombrables personnes ont été arrêtées. En bref, l'Afrique du Sud se trouve aujourd'hui virtuellement dans une situation de loi martiale et c'est à bon droit qu'on peut en parler comme d'un Etat policier au bord de la guerre civile.

183. Devant une situation aussi explosive, l'Assemblée générale a adopté d'urgence la résolution 39/2, en septembre, et le Conseil de sécurité a adopté la résolution 556 (1984), en octobre. Ces deux décisions confirment que les manifestations, les grèves et les soulèvements de masse à l'intérieur de l'Afrique du Sud de l'*apartheid* sont le résultat direct de l'imposition de la nouvelle constitution. Elles condamnent également les massacres persistants de la population et la vague d'arrestations arbitraires et demandent la cessation immédiate de ces tueries injustifiées ainsi que la libération de tous les prisonniers politiques et de tous les détenus.

184. En dépit de la demande écrasante de la communauté internationale qui exige que l'on mette fin à l'oppression et à la brutalité, le représentant de l'Afrique du Sud a eu la témérité de lancer un virtuel ultimatum au Conseil de sécurité, le 23 octobre, lorsqu'il a proclamé avec arrogance que "l'Afrique du Sud en tant que puissance régionale en Afrique australe, n'a pas l'intention de capituler". Il a en outre menacé ouvertement les Nations Unies en déclarant que si celles-ci continuaient à condamner la politique odieuse de son gouvernement, ce gouvernement lancerait une guerre de représailles contre la région de l'Afrique australe tout entière. En fait, on soumet l'Organisation au chantage quand on nous dit que le peuple d'Afrique du Sud et tous les Etats de la région seront détenus comme otages tant que la communauté internationale ne capitulera pas elle-même, en tolérant l'*apartheid*. Cependant, la responsabilité de ces représailles dont parlait le représentant de l'Afrique du Sud incombera à son gouvernement. Incidemment, c'est la crainte de cette éventualité qui a déconcerté le régime au point de lui faire adopter une attitude aussi belliqueuse. Cette intransigeance a été aidée et appuyée par la collaboration avec certains Etats, dont les intérêts stratégiques et économiques continuent à être manipulés par Pretoria pour favoriser ses propres ambitions régionales et enrayer les efforts faits pour éliminer l'*apartheid*.

185. L'animosité profonde qui a déclenché les soulèvements de 1960 et 1976, à Sharpeville et à Soweto, n'a pas changé et s'est même intensifiée. Le déchaînement de protestations au cours des trois derniers mois reflète pleinement le fiasco de la politique de ce régime et représente plus qu'une réaction à la fraude constitutionnelle. En fait, ces protestations représentent un nouveau degré de militantisme qui n'a pas disparu et qu'on ne peut plus étouffer. Dans ce contexte, les paroles du célèbre lauréat du prix Nobel pour la paix, l'évêque Tutu, prononcées devant le Conseil de sécurité, le 23 octobre, acquièrent un caractère particulièrement poignant : "Je déclare que nous serons libres. Nous vous en prions, aidez-nous, afin que cette liberté triomphe pour nous tous en Afrique du Sud, Blancs et Noirs, mais qu'elle triomphe avec le moins de violence possible, qu'elle triomphe dans la paix, qu'elle triomphe rapidement".

186. La communauté internationale a offert à maintes reprises au régime de Pretoria l'occasion de renoncer à sa politique d'*apartheid* et de faire régner la justice sociale et la démocratie en permettant à toutes les couches de la population d'exercer leurs droits légitimes de citoyens à part entière de ce pays. Hélas, le régime sud-africain a toujours choisi l'affrontement plutôt que la conciliation. Il a toujours refusé de

répondre aux exigences et aux plaintes légitimes de la majorité autochtone, abandonnant la raison en faveur de la répression.

187. Il est encore possible d'opérer une transition pacifique à l'établissement d'un Etat démocratique non racial, mais Pretoria n'aura pas longtemps le choix. Quelle que soit la voie choisie, le résultat sera le même, qu'il soit l'aboutissement d'un processus pacifique, consistant à panser les plaies infligées par l'*apartheid* à la nation tout entière ou qu'il soit dû à une lutte de libération, y compris la lutte armée, qui non seulement prolongerait les souffrances de la population mais entraînerait des conséquences incalculables; car le peuple courageux d'Afrique du Sud a prouvé au-delà du moindre doute que rien ne peut arrêter sa quête de liberté et que la justice historique triomphera.

188. M. RAKOTONDRAMBOA (Madagascar) : La situation grave qui prévaut actuellement en Afrique du Sud a amené l'Assemblée générale à adopter la résolution 39/2. Et le Conseil de sécurité, conscient de la menace que cette situation constitue contre la paix et la sécurité internationales, s'est également prononcé par ses résolutions 554 (1984) et 556 (1984). La politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain demeure un sujet de préoccupation pour la communauté internationale, et le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/39/22], qui nous a été si magistralement présenté à la 66^e séance par son président, nous interpelle une nouvelle fois pour que nous présentions un front uni contre l'*apartheid*, qui est l'affront le plus éhonté à la conscience de l'humanité.

189. L'un des événements majeurs survenus en Afrique du Sud depuis la trente-huitième session de l'Assemblée générale est sans conteste l'entrée en vigueur, à partir du 3 septembre 1984, d'une prétendue nouvelle constitution. Adoptée une année auparavant par le Parlement sud-africain, cette "nouvelle constitution" a été approuvée dans le cadre d'un référendum réservé aux Blancs. Elle prévoit la création de trois chambres au Parlement : la première, dénommée Chambre d'Assemblée, réservée aux Blancs et comprenant 178 membres; la deuxième, dénommée Chambre des représentants, réservée aux personnes dites "métisses" et comprenant 85 membres; et la troisième, également dénommée Chambre des représentants, réservée aux Sud-Africains d'origine indienne et comprenant 45 membres. Un président exécutif d'Etat, élu pour un mandat de cinq ans, préside le Cabinet. Chaque chambre s'occupera des "affaires qui lui sont propres", la détermination des projets de loi relevant de la compétence de telle ou telle chambre appartenant, sans qu'il y ait un recours possible, au Président. Il est prévu, en outre, que le Parlement pourrait siéger même si l'une des chambres ou deux d'entre elles se retiraient. Il est prévu, enfin, un conseil du Président, organe consultatif composé de 60 membres, dont 35 élus par les trois chambres et 25 désignés par le Président d'Etat.

190. Au cours du processus de mise en place de ces nouveaux arrangements constitutionnels, le régime de Pretoria a mené deux actions complémentaires. L'une, sur le plan intérieur, a consisté à accélérer sa politique de bantoustanisation. Au total, près de 8 millions d'Africains ont été privés de leur citoyenneté depuis la création, en 1976, des prétendus "foyers nationaux

indépendants" et près de 3,5 millions ont été déportés de leur lieu de résidence. Ce déplacement massif et forcé de population est accompagné d'exactions et autres actes de violence destinés à étouffer toute velléité de résistance. Cette répression féroce et impitoyable s'appuie sur un arsenal juridique et un appareil judiciaire entièrement conçus, organisés et dominés pour servir les intérêts des Blancs.

191. C'est ainsi que nous pouvons lire, dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, ce qui suit :

"En 1983, 262 904 Africains ont été arrêtés pour infraction aux "lois sur les laissez-passer", ce qui correspond à 720 arrestations par jour ou 30 arrestations à l'heure et représente une augmentation de 27,6 p. 100 par rapport au chiffre de 206 022 de 1982."

"En 1983, plus de 142 000 Africains ont été condamnés pour infraction aux "lois sur les laissez-passer". Le nombre des personnes jugées a augmenté et les procès n'ont même pas affiché un semblant de justice. Cas exemplaire, un tribunal de commissaires a connu de 118 affaires en quatre heures et demie, ce qui représente en moyenne une affaire toutes les deux ou trois minutes." [*Ibid.*, par. 151 et 164.]

192. La spoliation des terres en vertu des Land Acts a permis l'accaparement de 83 p. 100 des terres par la minorité blanche, tandis que les 70 p. 100 de la population se voient attribuer les 17 p. 100 restants des terres formant les bantoustans, dans les zones rurales, et les réserves ou les *compounds* dans les zones urbaines. Généralement, ces bantoustans constituent un ensemble disparate de petits lopins de terre dont les frontières ont été tracées de façon à ne pas empiéter sur les terres des puissants colons blancs, ni à englober les établissements industriels qui appartiennent à des Blancs ou les ressources minérales importantes.

193. Cette première action vise à faire croire à l'opinion internationale que l'autodétermination des Noirs sud-africains dans des "États indépendants" était une réalité. Et, à cette fin, le foyer national de Kwa Ndebele sera déclaré "indépendant" en décembre 1984, ce qui porterait à cinq le nombre de pseudo-États indépendants en Afrique du Sud.

194. La deuxième action menée parallèlement à la première par le régime d'*apartheid* a été d'intensifier sa guerre non déclarée contre ses voisins. Tous les moyens ont été utilisés : agression militaire pure et simple, menaces, chantage, pressions économiques, emploi sur une grande échelle d'éléments subversifs et terroristes. Sous prétexte de "droit de poursuite", pourtant impossible à justifier en droit international, ou de légitime défense alors que ses actes d'agression étaient principalement dirigés contre des civils et des réfugiés, le régime d'*apartheid* cherche à étendre son hégémonie sur toute la région et à imposer son rêve colonial de "constellation d'États". Dans ce contexte, c'est une plaisanterie de parler de volonté de dialogue de la part d'un régime qui érige la violence en institution.

195. Pseudo-volonté de changement à l'intérieur, pseudo-volonté de dialogue à l'extérieur, le prétexte était cependant suffisant pour certains gouvernements

d'Europe occidentale pour recevoir le Premier Ministre du régime de Pretoria, concourant ainsi aux efforts dudit régime pour sortir de son isolement et pour réduire à néant 25 années de soutien de la communauté internationale à la cause de la liberté en Afrique du Sud.

196. Tous ces changements, en vérité, ne sont positifs qu'aux yeux de ceux qui aimeraient bien s'allier ouvertement au régime raciste de l'Afrique du Sud.

197. Le système institutionnalisé de ségrégation et de discrimination raciale se retrouve jusque dans le Parlement sud-africain. La véritable signification de ces arrangements constitutionnels est de renforcer la domination du pouvoir étatique blanc sur le reste de la population qui en constitue, cependant, l'écrasante majorité. La Chambre d'Assemblée, réservée aux Blancs, détient en permanence une majorité qui lui permet d'exercer le pouvoir, même si les deux chambres des représentants se retiraient. Ces dernières se trouvent dans l'impossibilité de modifier la législation d'ensemble du pays en raison du partage des compétences par le biais de la notion constitutionnelle des affaires propres à chaque chambre.

198. La prétendue nouvelle constitution écarte totalement les Africains de la vie politique. Ce n'est pas cette population qui a fixé son statut politique, car la délimitation des territoires, la répartition de la population et le statut juridique des bantoustans ont été faits sans sa participation. Le maintien et le renforcement du système d'*apartheid* signifient que cette population continuera à être dépossédée de ses droits fondamentaux, à être privée de sa nationalité et à être déportée massivement.

199. Heureusement, ni la communauté internationale ni les présumés bénéficiaires des nouveaux arrangements constitutionnels ne se sont laissés bernier par l'offensive de charme du régime d'*apartheid*. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont uni leurs voix pour récuser les prétendues élections, pour les déclarer nulles et non avenues, au même titre que la prétendue constitution, et pour exiger l'abandon de l'*apartheid*, déclaré crime contre l'humanité, le démantèlement des bantoustans ainsi que la cessation de la répression de la majorité noire.

200. Le très fort boycottage des élections des 22 et 28 août 1984 par les personnes dites "métisses" et par les Sud-Africains d'origine indienne, malgré les promesses, les pressions et les intimidations, a réduit à néant l'espoir de conférer un semblant de légitimité à une politique criminelle d'oppression de tout un peuple. Dévoilant sa véritable nature, après avoir jeté bas le masque de la paix et du dialogue, le régime de Pretoria a entamé une nouvelle escalade dans la répression, faisant des centaines de morts et de blessés et entraînant l'arrestation de milliers d'adversaires de l'*apartheid*.

201. Les tensions engendrées en Afrique du Sud et dans toute l'Afrique australe par le système inhumain de l'*apartheid* iront en s'aggravant, menaçant la paix et la sécurité internationales aussi longtemps que n'y sera pas instaurée une société démocratique qui garantira la jouissance des mêmes droits politiques et des libertés fondamentales à tous les habitants, sans distinction de race, de couleur, de sexe ou de croyance. Pour parvenir à cette solution, qui est la

seule solution juste et durable, conforme aux principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il faut rendre effectives les mesures préconisées depuis de nombreuses années par les différentes résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et donner sans réserves l'appui matériel, moral, diplomatique et politique nécessaire aux mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA et, en particulier, l'ANC.

202. Les gouvernements qui ne l'auraient pas encore fait devraient mettre fin à toute forme de collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud, respecter et faire respecter l'embargo sur les produits pétroliers, adhérer à la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* [résolution 3068 (XXVIII), annexe] ou la ratifier, rompre les relations diplomatiques et consulaires, interdire le tourisme vers ou en faveur de l'Afrique du Sud, encourager le boycottage dans le domaine des sports, de la culture et de l'éducation notamment.

203. Les groupes religieux, les syndicats, les mouvements anti-*apartheid*, les mouvements de solidarité, les organisations non gouvernementales et les particuliers devraient prendre une part active à la campagne internationale contre l'*apartheid*.

204. Pour terminer, nous voudrions exprimer notre appréciation au Comité spécial contre l'*apartheid*, en particulier à son président, M. Garba, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés en vue d'une action concertée de la communauté internationale contre le régime d'*apartheid*.

205. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [interprétation du russe] : L'année prochaine, nous célébrerons le quarantième anniversaire de la victoire des peuples épris de paix sur le fascisme. Cette victoire a été assurée grâce aux efforts et aux sacrifices de nombreux peuples du monde, mais personne ne pourra sérieusement nier que la contribution décisive à cette victoire a été apportée par l'Union soviétique. Ce fut une grande victoire non seulement sur les forces d'agression mais aussi sur la politique et la doctrine du racisme incarnées par le fascisme.

206. De cette victoire est née l'Organisation des Nations Unies dont la Charte consacrait, comme l'un de ses principes fondamentaux, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de croyance.

207. Cependant, bien que les bastions du racisme en Europe aient été écrasés il y a quatre décennies, le racisme et la discrimination raciale continuent d'exister dans certaines régions du monde. Leur forme la plus répugnante est l'*apartheid*, c'est-à-dire le racisme élevé au rang de loi constitutionnelle, de politique nationale et de pratique marquant la vie quotidienne en Afrique du Sud.

208. Le racisme et l'agression sont indivisibles. C'est pour cette raison que le sud de l'Afrique est depuis de nombreuses années l'un des foyers de tension les plus brûlants de notre planète, dont les effets se font sentir au-delà de la région.

209. L'Organisation des Nations Unies a depuis longtemps et à maintes reprises condamné l'*apartheid* en tant que crime contre l'humanité. Elle a qualifié la

politique d'*apartheid*, qui a entraîné tant de souffrances pour les peuples d'Afrique, de menace croissante à la paix universelle.

210. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont à plusieurs reprises exigé des autorités de Pretoria qu'elles mettent fin à la politique criminelle d'*apartheid* et qu'elles accordent à tous les citoyens de la République sud-africaine des droits politiques et autres qui soient égaux et intégraux, y compris la possibilité de participer librement au choix de leur destin. Le 17 août 1984, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 554 (1984) dans laquelle il est réaffirmé que l'*apartheid* est contraire aux principes de la Charte des Nations Unies.

211. Cependant, le régime de Pretoria, bafouant les normes universellement reconnues du droit international et faisant fi des décisions de l'Organisation des Nations Unies et des appels de la communauté internationale, non seulement poursuit mais intensifie sa politique d'*apartheid* en Afrique du Sud en recourant à une politique de terreur et de répression à l'égard de la population autochtone du pays. L'occupation militaire de la Namibie et d'une partie du territoire de l'Angola se poursuit. Les pays africains indépendants sont soumis à des pressions croissantes et à un chantage flagrant, à des incursions agressives et à d'autres actes de subversion empruntés à l'arsenal de la politique de terrorisme d'Etat qui est condamnée énergiquement par la communauté internationale.

212. Le caractère particulier de l'étape actuelle de la lutte contre le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud découle de ce que Pretoria fait des manœuvres et s'efforce de maintenir le régime raciste et de perpétuer la domination par la minorité blanche; ce régime cherche aussi à renforcer le colonialisme en Namibie et à le rétablir dans les autres pays africains voisins.

213. L'introduction en Afrique du Sud d'une prétendue nouvelle constitution avait précisément pour but de semer la division dans le mouvement contre l'*apartheid* à l'intérieur du pays et de donner l'impression de "changements constructifs" et de "réformes constitutionnelles".

214. Cependant, le caractère raciste de la "nouvelle constitution" se manifeste déjà de façon très visible dans le fait que près des trois quarts de la population autochtone noire de la République sud-africaine continuent d'être exclus de la vie politique et sociale de la communauté. Dans sa forme comme dans son essence, le nouveau régime politique reste ouvertement raciste.

215. Au cours de la présente session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 39/2, adoptée par 133 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, a rejeté la prétendue nouvelle constitution comme n'ayant aucune valeur légale et a condamné le régime raciste pour n'avoir pas appliqué les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et pour avoir continué à renforcer l'*apartheid*.

216. Ces décisions de l'Organisation des Nations Unies et les événements qui ont suivi en Afrique du Sud montrent bien l'hypocrisie de ceux qui essaient de présenter les réformes constitutionnelles comme des "changements constructifs".

217. S'efforçant à tout prix d'écraser la résistance du peuple opprimé, les racistes ont lancé contre les

combattants pour la liberté non seulement des forces de police mais également des contingents de l'armée. Des centaines de personnes tuées ou jetées en prison sont au nombre des actes commis depuis l'entrée en vigueur de la "nouvelle constitution".

218. En dépit des protestations de la communauté internationale, le régime d'*apartheid* poursuit cette politique d'exploitation cruelle, d'arbitraire et de répression à l'égard de la population autochtone du pays. Les Africains n'ont pas la possibilité de recevoir une éducation et ne peuvent bénéficier non plus des formes les plus élémentaires de services sociaux.

219. Grâce à l'exploitation rapace des travailleurs à la peau foncée, les monopoles impérialistes font des bénéfices énormes. Toute la politique d'Etat de la République sud-africaine est subordonnée à l'extraction de ces grands bénéfices. Cela revêt la forme du prétendu développement séparé de son système raciste, par la création des bantoustans. Le régime de Pretoria a l'intention de déplacer 70 p. 100 de sa population dans des régions qui représentent 13 p. 100 du territoire du pays. Les bantoustans sont transformés en énormes réservoirs de main-d'œuvre à bon marché et les millions d'habitants qui l'habitent sont réduits à être des étrangers dans leur propre pays.

220. Le seul moyen dont dispose le régime raciste pour continuer à surexploiter la main-d'œuvre de couleur est le recours à la force. C'est pourquoi le régime d'*apartheid* consacre des sommes de plus en plus importantes aux forces de police et à l'appareil militaire de répression.

221. N'importe quelle résistance entraîne une intensification de la répression, des fusillades de personnes sans défense, des tortures et des exécutions, ainsi que l'interdiction des activités des organisations nationales du peuple opprimé. Cependant, en dépit de cette répression cruelle, la lutte du peuple de la République sud-africaine contre l'*apartheid* ne fait que croître et s'étendre. A l'avant-garde de cette lutte se trouvent l'ANC et, en Namibie, la SWAPO — seul représentant légitime du peuple namibien reconnu par les Nations Unies — et l'OUA.

222. A cet égard, je voudrais souligner le travail important et extrêmement utile qui est accompli ici aux Nations Unies par le Comité spécial contre l'*apartheid*, sous la présidence du représentant du Nigéria, M. Garba. Les activités de ce comité permettent de dénoncer les racistes de Pretoria et de mobiliser l'opinion internationale à l'appui des combattants contre l'*apartheid*.

223. Il est incontestable que le régime raciste n'aurait pu continuer à ignorer la loi et à bafouer les nombreuses décisions de l'Organisation des Nations Unies si certains pays ne l'avaient aidé.

224. Le monde sait depuis fort longtemps que les Etats-Unis d'Amérique et certains de leurs alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN], tout en clamant leur appui à la lutte contre le système d'*apartheid*, protègent en fait le régime raciste de Pretoria et le défendent contre l'application de sanctions internationales. Le gouvernement actuel des Etats-Unis a presque officiellement qualifié ce régime d'allié historique et, au cours des débats qui se sont déroulés le 21 octobre entre les deux candidats à la présidence des Etats-Unis, il a été déclaré ouver-

tement que l'Afrique australe était une zone d'intérêt vital pour les Etats-Unis.

225. On est naturellement en droit de se demander contre qui a été conclue cette alliance historique. La réponse est évidente : avant tout, contre le peuple de la République sud-africaine lui-même et les peuples des pays africains voisins. Le but de cette alliance historique est de renforcer l'exploitation coloniale conjointe des pays de l'Afrique australe ainsi que de leurs ressources humaines et naturelles et également d'utiliser cette région du monde dans le cadre de plans stratégiques militaires communs.

226. Dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, on lit ce qui suit :

"Le Comité spécial ne peut que déplorer la politique et les agissements des gouvernements qui se sont découvert des intérêts communs avec le régime de Pretoria, auquel ils ont prodigué soutien et encouragements dans la poursuite de ses crimes contre l'Afrique et contre l'humanité. Le Comité se doit de mentionner tout spécialement à cet égard le Gouvernement des Etats-Unis ainsi que les gouvernements de certaines autres puissances occidentales, notamment du Royaume-Uni et d'Israël.

"Le Gouvernement des Etats-Unis en particulier s'est opposé à toute action internationale visant à contrer efficacement les actes d'agression du régime de Pretoria et a fait échouer tous les efforts faits dans ce sens. Il a accueilli avec satisfaction et encouragé comme autant de changements positifs les manœuvres du régime de Pretoria visant à renforcer le racisme." [A/39/22, par. 329 et 330.]

227. Le caractère agressif du régime de Pretoria ne fait que croître au fur et à mesure qu'augmente l'aide qu'il reçoit de ses protecteurs d'outremer. L'accroissement intensif des forces militaires tendrait à refléter la prétention de la République sud-africaine de tenir le rôle de gendarme de la région, qui a été donné au régime d'*apartheid* par Washington.

228. En mars 1984, la République sud-africaine a déclaré que ses dépenses militaires pour 1984 augmenteraient de 21,4 p. 100 et atteindraient un chiffre de 3 milliards de dollars des Etats-Unis dans son budget ordinaire, qui s'élève à 20,7 milliards de dollars. Cette augmentation montre bien le but de la politique de l'Afrique du Sud, qui est d'accroître sa présence militaire en Namibie en vue de perpétuer l'occupation illégale de ce territoire et de prolonger sa guerre d'agression, non seulement contre le peuple namibien mais également contre les Etats de première ligne africains.

229. L'industrie militaire de l'Afrique du Sud, créée grâce à l'aide des puissances impérialistes, travaille à plein. Elle met au point, principalement sous des brevets occidentaux, des techniques militaires modernes, et continue en même temps à acheter des techniques à l'étranger.

230. La majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies respecte l'embargo sur l'envoi d'armes à la République sud-africaine, qui avait été imposé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 418 (1977). Cependant, un certain nombre de puissances occidentales, et principalement les Etats-Unis, continuent à apporter leur appui militaire au régime de Pretoria.

231. Au paragraphe 2 de la résolution 38/39 G, adoptée par 122 voix, l'Assemblée générale

“*Condamne vigoureusement les actes de certains Etats occidentaux et d'Israël qui ont fourni au régime raciste d'Afrique du Sud un énorme arsenal de matériel militaire et la technologie, ainsi qu'une assistance pour l'exécution de ses plans nucléaires, et qui ont permis à des sociétés relevant de leur juridiction d'effectuer des investissements dans l'industrie d'armement de l'Afrique du Sud.*”

232. Les efforts entrepris par la République sud-africaine pour obtenir l'arme nucléaire suscitent une préoccupation particulière pour la communauté internationale et surtout pour les Etats africains.

233. L'Assemblée générale, dans ses résolutions sur la question de la coopération militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud, a invité à maintes reprises tous les Etats à cesser immédiatement toute coopération avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire et toute fourniture d'équipement nucléaire, de matériel fissile, tout transfert de technologie et tout envoi de personnel. Cette interdiction doit s'étendre aux sociétés, organisations, institutions et, en particulier, aux personnes qui se trouvent sous la juridiction des gouvernements en cause.

234. Chacun sait que la création et l'expansion du potentiel nucléaire de la République sud-africaine est le résultat de la coopération que poursuivent, avec le régime d'*apartheid*, à différents niveaux, les pays occidentaux et Israël.

235. Les conséquences politiques et militaires de la création par la République sud-africaine d'un potentiel nucléaire préoccupent gravement la communauté internationale. A cet égard, l'Assemblée générale et d'autres instances internationales ont condamné fréquemment et énergiquement, dans leurs décisions, la complicité qui existe entre certaines puissances occidentales et le régime raciste d'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire et ont exigé qu'ils s'abstiennent de tout transfert, direct ou indirect, d'installations qui pourraient permettre la production de matériaux nucléaires, de réacteurs et d'équipement militaire.

236. Les pays africains ont fermement déclaré que l'appui donné au régime d'*apartheid* représente un encouragement à la politique de terrorisme d'Etat menée par les racistes de la République sud-africaine.

237. Les efforts des puissances occidentales visant à renforcer leur appui au régime raciste d'Afrique du Sud constituent une partie seulement des plans plus vastes de l'impérialisme, qui désire recouvrer les positions qu'il a perdues en Afrique, priver les peuples africains des conquêtes qu'ils ont faites grâce à leur lutte de libération nationale et leur imposer une dépendance néo-colonialiste par de nouvelles entraves.

238. La communauté internationale ne peut plus accepter l'existence du régime d'*apartheid*. L'Organisation des Nations Unies doit prendre des mesures efficaces pour éliminer ce foyer de colonialisme et de racisme en Afrique australe. C'est un devoir qu'elle a envers le peuple africain combattant.

239. L'Union soviétique appuie entièrement les propositions des pays africains visant à demander au

Conseil de sécurité d'imposer des sanctions obligatoires globales contre l'Afrique du Sud, comme il est prévu au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et elle demande que tous les Etats se conforment strictement aux sanctions déjà adoptées par le Conseil de sécurité contre le régime de Pretoria.

240. De son côté, l'Union soviétique n'entretient aucune relation avec la République sud-africaine, que ce soit dans le domaine diplomatique, économique, commercial, militaire ou autre domaine et n'a aucun traité ni aucun accord de licences avec Pretoria.

241. L'Union soviétique exige qu'il soit mis fin à l'occupation de la Namibie par le régime raciste de la République sud-africaine, que cette dernière accorde immédiatement une véritable indépendance à la Namibie, conformément aux décisions de l'Organisation des Nations Unies sur cette question, dans leur ensemble, y compris, bien entendu, la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

242. Du point de vue de la délégation de l'URSS, la présente session de l'Assemblée générale doit condamner les actes des Etats qui n'ont pas encore mis fin à leur coopération avec le régime raciste de la République sud-africaine dans les domaines politique, économique, militaire, nucléaire et autres, qui accordent à ce régime leur protection politique et diplomatique, qui le déclarent “allié historique” et qui mènent une politique de “coopération constructive” avec les racistes. Il faut que l'on s'efforce d'obtenir l'adhésion complète de tous les Etats à l'embargo établi par le Conseil de sécurité sur l'envoi d'armes au régime raciste de la République sud-africaine. Il faut obtenir la cessation de toute coopération avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire et arriver à l'adoption par le Conseil de sécurité de mesures visant à empêcher la République sud-africaine d'acquérir des armes nucléaires.

243. L'Union soviétique est aux côtés des combattants contre l'impérialisme, le colonialisme, le racisme et l'*apartheid*. Notre pays a toujours apporté et continuera d'apporter l'aide nécessaire à la juste lutte menée par les peuples africains contre l'*apartheid*, pour la liberté et le progrès social.

244. M. WOOLCOTT (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Le Gouvernement australien actuel rejette totalement toutes les formes de racisme et en particulier la politique méprisante de l'*apartheid*. Il l'a clairement précisé dans ses déclarations et par les mesures qu'il a prises depuis sa constitution, il y a 20 mois.

245. Dans le Préambule de la Charte, les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, comme nous le savons tous, se déclaraient résolus “à proclamer à nouveau [notre] foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, et à ces fins à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage”. Ils se disaient également résolus “à préserver les générations futures du fléau de la guerre”.

246. Cependant, en 1948, le Gouvernement sud-africain a pris une série de mesures qui ont abouti à la création du régime d'*apartheid*, négation parmi les plus évidentes de ce que défendent les Nations Unies.

L'*apartheid* est un régime raciste dont le but est d'assurer la domination d'un groupe de Sud-Africains sur les autres, le critère étant la couleur de la peau, et de maintenir les inégalités économiques, sociales et politiques. C'est un système qui, en fin de compte, avilit et dégrade autant ceux qui l'imposent que ceux qui l'appuient. Il a suscité d'indicibles souffrances parmi ceux à qui il est imposé et il rabaisse l'humanité tout entière.

247. Une génération entière de Sud-Africains a grandi en ne connaissant aucun autre régime et cela ne peut qu'être source de grande préoccupation. Le dialogue entre les races est de plus en plus limité et les choix permettant une évolution pacifique fondée sur la confiance et la compréhension mutuelle, progressivement restreints. Ceux qui ont œuvré pour démanteler l'*apartheid* ont eu à pâtir des autorités sud-africaines. L'*apartheid* a engendré la répression de ses propres citoyens comme de ceux des pays voisins.

248. Les défenseurs de l'Afrique du Sud affirment que ce régime est un modèle de démocratie, qu'il est appliqué en vertu de la loi, qu'il organise des élections parlementaires et assure le progrès économique de son peuple. Cela est totalement faux. L'Afrique du Sud maintient un semblant de démocratie au bénéfice exclusif d'une minorité de ses citoyens, mais ses fondements sont tout différents.

249. La population non blanche de l'Afrique du Sud ne jouit pas de la liberté de parole ou de réunion. La détention arbitraire et sélective est pratiquée. Un ensemble de lois répressives sont appliquées pour étouffer l'opposition. L'*apartheid* impose une vie d'asservissement et de dégradation aux non-Blancs et notamment à la majorité africaine.

250. L'exemple le plus frappant des inégalités pratiquées par l'*apartheid* est constitué par le système appelé foyers nationaux. Le Gouvernement australien estime qu'en vertu de la politique de bantoustan, la majorité de la population de l'Afrique du Sud est traitée comme des étrangers dans leur propre pays.

251. Il y a 20 millions de Noirs en Afrique du Sud qui, aux termes des dispositions concernant les foyers nationaux, occupent 13 p. 100 de la surface totale des terres. Cinq millions de Blancs, dans ce pays, disposent de 87 p. 100 de la surface globale des terres en Afrique du Sud. Non seulement l'application de cette politique constitue une grave injustice économique, mais elle entraîne la répression, les déplacements forcés, la violence physique, et rend impossible toute vie de famille, car elle refuse d'accorder à la population noire précisément tout ce que les défenseurs de cette politique prétendent qu'elle lui donne : l'égalité économique, l'égalité des chances et la stabilité. Cela met en évidence le fait que la majorité écrasante des Noirs sud-africains n'ont pas voix au chapitre.

252. Si l'on se reporte à toutes les statistiques, on ne peut que constater combien sont frappantes les inégalités observées entre les dépenses des communautés blanches et non blanches. Mais aucune statistique ne saurait évaluer de façon précise l'humiliation, la misère et l'indignité.

253. Le Conseil de sécurité s'est réuni à deux reprises cette année pour condamner les prétendues réformes constitutionnelles en Afrique du Sud et, le 28 septembre dernier, l'Assemblée générale a rejeté

les nouvelles mesures constitutionnelles et déploré la violence et les détentions qui les ont accompagnées. Ces nouvelles mesures constitutionnelles tant vantées, qui accordaient le droit de vote aux Métis et aux Indiens, ne sont qu'un leurre. Le Gouvernement australien estime que la prétendue nouvelle constitution est un simulacre et, en fait, a pour objectif de renforcer le régime d'*apartheid*. Il n'accorde aucun crédit à la prétendue démocratie en vertu de laquelle le pouvoir réel se trouve exclusivement aux mains de la minorité blanche; une "démocratie" envers laquelle les Métis et les Indiens ont exprimé leur mépris en refusant massivement de se rendre aux urnes; une "démocratie" qui a le pouvoir de détenir les dirigeants de la communauté non blanche sans le moindre procès, du seul fait qu'ils s'opposent aux amendements constitutionnels.

254. La véritable nature du système sud-africain a été mise en évidence par la pratique répandue de l'interdiction de séjour et de la détention de ceux qui ont critiqué les nouvelles mesures constitutionnelles. Le Gouvernement australien déplore le processus de détention arbitraire et la violence provoquée par les mesures du Gouvernement sud-africain.

255. Au début de cette année, l'Australie a été fière d'accueillir en tant qu'invités du gouvernement deux adversaires illustres de l'*apartheid*, l'évêque Desmond Tutu et le révérend Allan Boesak, un dirigeant du Conseil sud-africain des églises. Nous nous sommes réjouis, avec la population non blanche d'Afrique du Sud, de la décision du Comité Nobel d'accorder le prix Nobel pour la paix à l'évêque Tutu. Par cette distinction, l'évêque Tutu rejoint un autre éminent combattant sud-africain de l'*apartheid*, Albert Luthuli. Saluant cette décision, le ministre des affaires étrangères de l'Australie, M. Bill Hayden, a déclaré ce qui suit :

"L'attribution du prix Nobel pour la paix à l'évêque Tutu constitue la juste récompense des efforts valeureux et inlassables d'un homme attaché au changement pacifique, en dépit des vives pressions et des difficultés rencontrées. Cette récompense est également un témoignage de la ferme condamnation internationale du système d'*apartheid*."

256. Si les paroles d'ardents défenseurs d'un changement pacifique comme l'évêque Tutu et Allan Boesak ne sont pas entendues, alors les germes de la violence, exacerbés par l'*apartheid*, dégèneront inévitablement en effusion de sang.

257. Au cours des quelque 40 années pendant lesquelles l'*apartheid* a pu s'imposer en Afrique du Sud, il y a eu peu d'indices signalant que la majorité blanche ait eu des doutes quant à son aspect pernicieux. Pour sa part, cependant, la majorité noire a montré qu'elle rejetait totalement l'*apartheid*. Et, malgré la répression et les humiliations endurées, elle exige toujours l'élimination pacifique de ce régime.

258. L'évêque Tutu, homme de grande dignité et de grande humanité, peut toujours faire appel au Conseil de sécurité, comme il l'a fait récemment au mois d'octobre, pour une solution pacifique aux problèmes de l'Afrique du Sud et reconnaître les droits et les craintes des Blancs d'Afrique du Sud. Combien de Blancs dans le Gouvernement sud-africain peuvent rivaliser avec une telle humanité ?

259. L'Australie partage avec l'évêque Tutu l'objectif de mettre fin de façon pacifique à l'*apartheid*. Les coûts que représente une fin violente du système sont trop affreux à envisager.

260. Les Blancs d'Afrique du Sud sont confrontés à un choix difficile. Ils peuvent continuer la politique discréditée et vouée à l'échec d'*apartheid* ou ils peuvent accepter comme objectif une société non raciale, démocratique qu'ont épousé des Sud-Africains tels que l'évêque Tutu et Allan Boesak.

261. Le Gouvernement australien continuera à jouer son rôle afin de maintenir la pression internationale en vue d'éliminer pacifiquement l'*apartheid*, convaincu que les mesures que nous prendrons aideront à faire prendre conscience aux Sud-Africains blancs de l'ampleur du désaveu international de leur politique. Pour cette raison, l'Australie a adopté des mesures telles que l'interdiction de tournées d'équipes sportives sud-africaines. Nous participons également cette année, avec d'autres délégations animées du même esprit, aux efforts visant à rédiger une résolution sur l'*apartheid* qui ralliera un large appui à l'Assemblée.

262. Les Sud-Africains blancs doivent comprendre l'ampleur de la répugnance sur le plan international de la politique d'*apartheid* et que cette répugnance est ressentie non seulement par les Etats africains mais également par virtuellement tous les Membres de l'Organisation. Dans l'intérêt de tous les Sud-Africains de toutes races, l'Australie demande instamment au Gouvernement sud-africain de nouer un dialogue avec tous les citoyens d'Afrique du Sud, en vue de créer un système de gouvernement fondé sur la règle de la majorité et sur l'égalité des droits.

263. Ce faisant, le Gouvernement sud-africain arriverait, selon les mots de la Charte, "à préserver les générations futures du fléau de la guerre" en Afrique australe.

264. M. MOUSHOUTAS (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Depuis maintenant plusieurs décennies, la préoccupation de la communauté internationale s'est trouvée axée sur un certain nombre de crises mondiales aiguës, dont l'une est le problème de l'*apartheid*. Le monde a été unanime à reconnaître que l'*apartheid* constitue une violation de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il a condamné l'*apartheid* dans lequel il voit un crime contre l'humanité et un danger pour la paix et la sécurité internationales. Concurrément, il a élevé sa voix en solidarité avec la majorité noire d'Afrique du Sud qui aspire à l'égalité raciale et à la justice sociale.

265. L'Organisation des Nations Unies, par un nombre incalculable de résolutions, a condamné ce régime odieux. Tout récemment, le 23 octobre 1984, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 556 (1984) dans laquelle il réitère, entre autres, sa condamnation de la politique d'*apartheid* du régime sud-africain et exige son élimination, le démantèlement des bantoustans et l'instauration d'une société démocratique sans distinction de race et fondée sur la règle de la majorité dans une Afrique du Sud non fragmentée.

266. Cependant, en dépit des protestations du monde entier, le régime raciste en Afrique du Sud non seulement continue mais intensifie sa répression, afin d'écraser les droits inaliénables de la population

autochtone et de soutenir les piliers de la ségrégation sur lesquels repose la politique inhumaine d'*apartheid*.

267. La création de bantoustans et les prétendues réformes constitutionnelles adoptées récemment ne révèlent pas un changement de nature à démanteler la politique d'*apartheid* du régime de Pretoria, mais une volonté calculée de consolider et de perpétuer le fondement raciste et la politique discriminatoire de ce système odieux.

268. Les changements constitutionnels — il s'agit en réalité d'une politique qui consiste à diviser pour régner — ont été inventés par le régime de Pretoria pour priver la majorité africaine de ses droits civiques et la dresser contre les populations métisses et asiatiques, ajoutant ainsi une nouvelle dimension à une situation déjà critique. Cela démontre également le mépris que le régime raciste a affiché non seulement pour l'intégrité de la population autochtone d'Afrique du Sud mais aussi pour l'opinion de toute la communauté internationale et pour les résolutions et les décisions de l'Organisation des Nations Unies.

269. Le récent référendum sur les prétendues réformes constitutionnelles et les élections qui ont suivi tournent en dérision les normes démocratiques. Elles n'ont aucune légitimité étant donné qu'elles se limitent principalement aux électeurs blancs. Ces prétendus changements constitutionnels ont été largement combattus par les Africains, les Métis et les Asiatiques, et l'opposition à ces propositions se révélera être un nouveau lien les unissant.

270. Les récents événements tragiques d'Afrique du Sud, les arrestations, les détentions et les assassinats, montrent non seulement l'opposition à cette grave injustice perpétrée contre la population mais aussi l'unité qui resserre les rangs des Africains, des Métis et des Asiatiques sud-africains.

271. Sans aucun doute, tous les pays désapprouvent la politique d'*apartheid*. Comment se fait-il donc que ce régime, qui suscite l'opposition du monde entier et qui a été qualifié de crime contre l'humanité, arrive à se maintenir encore ?

272. C'est un phénomène tragique de notre époque que certaines des nations les plus industrialisées, les plus riches et les plus avancées, qui proclament leur appui à la cause des droits de l'homme, de l'égalité et de la justice dans leurs propres pays et dans d'autres régions du monde, continuent à collaborer avec le régime raciste sud-africain.

273. Sans aucun doute, cette collaboration a encouragé le régime de Pretoria à fouler aux pieds la dignité et les droits de l'homme de la vaste majorité de la population d'Afrique du Sud, à bafouer les résolutions obligatoires du Conseil de sécurité sur cette question et à poursuivre l'occupation illégale de la Namibie et à commettre des actes d'agression et de déstabilisation contre les Etats africains indépendants voisins.

274. Il est grand temps que cette collaboration, qui est contraire aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, soit réexaminée.

275. Il appartient à la communauté internationale et à chacun d'entre nous de prendre d'urgence des mesures appropriées, à la fois individuellement et collectivement, pour forcer l'Afrique du Sud à abandonner cette politique discréditée. Si la communauté inter-

naionale partage véritablement les aspirations de la majorité noire d'Afrique du Sud à la démocratie, à l'égalité et à la liberté et rejette l'*apartheid*, il faut qu'elle s'engage maintenant collectivement et de façon résolue dans une lutte pour faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité.

276. Les pays non alignés sont fermement décidés à éliminer totalement l'*apartheid* et à faire établir une société non raciale en Afrique du Sud. Les Nations Unies partagent cette volonté. Il appartient donc aux Nations Unies, et particulièrement au Conseil de sécurité, de surmonter le défi du régime raciste et d'atteindre enfin ces nobles objectifs.

277. M. ZAIN (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : Il est rassurant de constater que la question de l'*apartheid* a retenu l'attention de l'Organisation des Nations Unies pendant une période presque aussi longue que celle de la vie de l'Organisation elle-même. Au cours de plus de trois décennies, l'Organisation et d'autres instances internationales ont adopté une série de résolutions traitant de l'idéologie malfaisante du racisme et du régime institutionnalisé de répression et d'exploitation que représente l'Afrique du Sud. Nous avons tous estimé que l'*apartheid* est mauvais et immoral et nous avons demandé que tous les Etats prennent des mesures décisives pour y mettre fin.

278. Cependant, aujourd'hui, à la veille du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous ne sommes pas plus proches de l'objectif déclaré il y a des décennies et qui était de se débarrasser de ce fléau. Bien au contraire, l'*apartheid* s'est renforcé encore plus profondément en Afrique du Sud. Le régime raciste montre encore plus d'audace lorsqu'il applique de manière toujours plus flagrante sa répression à l'intérieur de l'Afrique du Sud même, lorsqu'il défie l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la Namibie et dans sa politique de déstabilisation et d'agression contre ses voisins.

279. Comment a-t-il été possible d'en arriver là ? La simple vérité, c'est que l'Afrique du Sud ne peut à elle seule résister à jamais aux pressions qui s'exercent contre elle du fait de l'action d'une majorité écrasante des Etats Membres et du fait de la condamnation universellement exprimée de ses politiques ainsi que de la répugnance qu'elles inspirent. C'est pourquoi, à la suite de ces débats, il est apparu clairement que, pour certains, parler était aisé. Chaque Etat Membre a dit qu'il rejetait cette idéologie malfaisante ainsi que la politique brutale menée chaque jour pour l'appliquer. Et cependant, certains de ces mêmes Etats Membres, qui comptent parmi eux certains des pays les plus puissants, dont la politique pourrait peser dans la balance, ont trouvé les arguments les plus subtils, les plus élaborés, pour ne rien faire d'efficace.

280. L'écart entre des déclarations hautement morales et des mesures pratiques, ou, pour dire les choses franchement, l'hypocrisie de certains Etats Membres, est évident. Un Sud-Africain qui participe au mouvement de libération doit avoir la nausée en voyant l'hypocrisie qui ressort du contraste entre les hautes proclamations morales et les politiques de connivence — à l'occasion, une petite tape aimable sur la main —, en entendant les arguments subtils portant sur le constitutionnalisme, les exhortations à ne pas céder à la passion et les conseils de patience; en entendant que certaines résolutions de l'Organisation

des Nations Unies sont trop extrêmes dans leur libellé, et que, de toute façon, à un moment ou l'autre, les forces économiques qui sont à l'œuvre modifieront le système d'*apartheid*; en se faisant rappeler la réalité de la puissance du régime d'*apartheid*, tandis qu'on feint l'horreur en présence de toute violence qui pourrait être commise par le mouvement de libération, alors que des actes de violence sont commis quotidiennement et brutalement par le régime d'*apartheid*. Dans ces circonstances, quand certains Etats Membres disent condamner l'*apartheid*, ce n'est qu'un procédé visant à apaiser leur conscience, et qui n'a aucune signification pratique.

281. Ma délégation croit, au contraire, que nous devons tous dire ce que nous voulons dire et que nous devons faire quelque chose à cet égard. Sur le plan pratique, la Malaisie estime que ce qui importe le plus, c'est d'abord que chaque Etat Membre se pose la question suivante : quel message envoyons-nous au régime d'*apartheid* ? Etant donné l'écart existant entre les professions de principes et la politique pratique de certains Etats Membres, quel message envoient-ils quant à l'ampleur et au sérieux de leur opposition à l'*apartheid* ? Est-il alors surprenant que le régime d'*apartheid* se sente maintenant encore plus encouragé à faire ce qui lui plaît, que ce soit en Afrique du Sud, en Namibie, ou même sur le territoire de ses voisins ?

282. Nous sommes tous d'accord pour dire que le régime d'*apartheid* est une abomination morale et qu'il est oppressif et brutal. La position de la Malaisie dans ces circonstances, qui découle naturellement de son opposition à l'oppression ou à l'agression où que ce soit, est claire et simple. Nous devons affronter l'opresseur ou l'agresseur et mobiliser contre lui des forces telles qu'il saura avec certitude qu'il ne lui sera pas possible d'échapper avec ses gains mal acquis.

283. Nous avons défini clairement cette politique au cours d'un récent débat de l'Assemblée — bien que je doive souligner vigoureusement que le contexte moral n'est pas comparable — et nous avons noté que nous avions reçu le ferme appui de nombreux Etats Membres à cet égard; mais malheureusement, ils ne maintiennent pas la même attitude logique face aux conditions morales incomparablement odieuses qui règnent en Afrique du Sud. Afin qu'il n'y ait pas de malentendu, je dois souligner à nouveau que la haine morale que suscite le régime d'*apartheid* est unique, mais que l'argument d'ordre général que je présente consiste simplement à souligner la politique de la Malaisie en présence de la résistance et du défi opposé à l'opinion internationale.

284. La Malaisie croit, et ces mêmes pays sont d'accord avec nous, qu'aucun oppresseur ni agresseur ne modifiera sa politique à moins que le prix de son oppression ne devienne inacceptable. La politique de la Malaisie à l'égard du régime d'*apartheid* vise précisément à ce que nous œuvrions tous pour que ce moment de vérité s'impose à l'oppresseur en Afrique du Sud. A moins qu'il ne soit en butte à des pressions incessantes et implacables, pourquoi, en effet, changerait-il sa politique ? Nous pensons également que, au moment où il prendra la décision fondamentale de modifier sa politique, à ce moment même nous serons disposés à changer notre propre politique d'affrontement. C'est la politique que nous poursuivons en

présence de l'agression ou de l'oppression en quelque lieu que ce soit. Telle est notre politique fondamentale à l'égard du régime d'*apartheid*. Voilà pourquoi nous appuyons la prise de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Voilà pourquoi nous voulons frapper d'ostracisme complet l'Afrique du Sud. Mais à l'heure actuelle, ce régime ne fait pas l'objet de telles pressions de la part des pays qui comptent. Dès lors, pourquoi ce régime modifierait-il sa politique ?

285. La Malaisie estime que la pertinence de notre approche a été très clairement confirmée par tout ce qui s'est passé en Afrique du Sud. Rien de ce qui s'est produit, notamment au cours de ces quelques dernières années lorsque l'activité économique étrangère en Afrique du Sud et les contacts avec le régime d'*apartheid* se sont régulièrement accrus, avec des encouragements officiels, n'a modifié d'un iota la politique d'*apartheid* du régime sud-africain. Il est vrai que des changements superficiels, tels que la "nouvelle constitution", sont apparus. Mais ce ne sont pas ces maquillages destinés à masquer le visage hideux de l'*apartheid* que nous, qui sommes sérieusement opposés à l'*apartheid*, souhaitons.

286. Les dirigeants du régime d'*apartheid* continuent de faire très clairement la preuve de leur engagement absolu envers l'*apartheid*. Personne ne peut le nier. Comme Hitler, ils ont exprimé nettement leur idéologie et, comme Hitler, ils l'appliquent avec logique et brutalité. Mais, contrairement à Hitler, nous savons tout ce qu'il en est. L'Afrique du Sud, disent-ils, sera toujours blanche et la seule fonction que remplit l'homme noir est de vendre sa force de travail. Les Noirs sud-africains sont privés de leur citoyenneté, déracinés de leurs foyers et de leur environnement et contraints de s'établir sur des terres éparpillées et stériles. La réglementation relative aux laissez-passer continue d'être appliquée. La plupart de ceux qui violent les nombreuses lois draconiennes sont condamnés à des détentions sans fin, sans être jugés, ou sont soumis à des procédures plus élaborées mais non moins douloureuses, telles que les ordonnances de bannissement ou les assignations à domicile. Nombre d'entre eux sont tués ou torturés brutalement pendant leur détention et leur interrogatoire. Ces dernières semaines, le régime d'*apartheid* leur a opposé le fusil et la baïonnette. Ceux qui ne veulent pas voir, certes, ne verront pas. Mais il n'y a aucune raison pour que les autres se laissent tromper par ce qui se passe en Afrique du Sud ou doutent de notre volonté commune d'éliminer l'*apartheid*.

287. Au regard de tout ce qui s'est passé à l'intérieur et à l'extérieur de cette Assemblée, il est clair pour ma délégation que les diverses résolutions qui ont été adoptées par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales n'ont pu apporter les changements souhaités dans l'attitude du régime d'*apartheid*. La raison de cette situation est également très claire pour nous. Il convient donc d'envisager d'autres mesures étant donné l'intransigeance et le défi permanents du régime d'*apartheid*, ainsi que l'attitude de certains Etats Membres. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* contient diverses recommandations que la communauté internationale peut suivre pour intensifier ses efforts en vue d'abolir l'*apartheid*. Ma délégation appuie pleinement ces recommandations, bien que nous ayons conscience que nombre d'entre elles ne seront pas mises en

œuvre, notamment par les Etats Membres dont la politique est en jeu, par exemple en ce qui concerne l'imposition de sanctions économiques globales contraignantes. Nous pensons néanmoins que si ces recommandations sont adoptées, elles contribueront à l'effort que nous déployons pour mobiliser un appui en faveur de l'élimination de l'*apartheid*. Mais il faut faire davantage.

288. Au sein du Comité spécial lui-même, la Malaisie continuera de prêter attention aux voies et moyens qui permettraient d'assurer une action plus efficace. J'ai dit "plus efficace" en connaissance de cause, car je pense que le Comité a été efficace sous la conduite de ses présidents très compétents et, en particulier, de son président actuel si énergique et novateur, M. Garba, représentant du Nigéria, et grâce au soutien dévoué et inlassable du secrétariat, sous la conduite de son sous-secrétaire général, M. E. S. Reddy. Je crois que le Comité s'est distingué au sein du mouvement anti-*apartheid* en révélant continuellement la brutalité et la malfaisance du régime d'*apartheid*, en nous tenant informés de l'évolution de la situation en Afrique du Sud et dans d'autres pays en relation avec l'*apartheid* et en apportant aide et encouragement au mouvement de libération et à tous ceux qui s'opposent à l'*apartheid*. Nous devons continuer de faire face à la machine de propagande perfectionnée du régime d'*apartheid*, aux "carottes" économiques clinquantes qu'il brandit et à son gigantesque appareil de sécurité et de renseignement. Nous devons également continuer d'envisager d'autres actions et stratégies afin d'être plus efficaces. Cela peut même supposer que nous déployions de plus en plus d'efforts pour atteindre les apathiques et les indécis, notamment dans les pays dont la politique compte. Cela peut même signifier des efforts concertés pour démontrer que l'élimination de l'*apartheid* n'est pas simplement un impératif moral — ce qui peut-être incite rarement les gouvernements à agir — mais va dans le sens de leurs intérêts nationaux à long terme. Cela signifierait également la poursuite des travaux du Comité sur des questions telles que les violations de l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, la coopération sur les plans sportifs et culturels, ainsi que des moyens efficaces de soutien à tous ceux qui s'opposent à l'*apartheid* et, d'une façon plus générale, au mouvement de libération.

289. J'ai, dans mon intervention, parlé de la lutte anti-*apartheid*, en tant que mouvement de libération. Il s'agit bien de cela, quoiqu'elle ne revête pas la forme classique d'une lutte anticoloniale contre une puissance métropolitaine. En tant que pays du tiers monde ayant récemment accédé à l'indépendance, nous savons comment nos mouvements de libération ont été qualifiés d'irresponsables, d'extrémistes, de pays inspirés de l'extérieur, etc. A leur époque, Gandhi et Nehru, Nasser et Kenyatta, Bolívar et Tito ont été qualifiés de subversifs, de fauteurs de troubles, de terroristes et pis encore. Il en va de même aujourd'hui en Afrique du Sud, où ces épithètes familières sont appliquées à Luthuli et Mandela, à Sisulu et Sobukwe et Biko, et nombre d'autres dont la vie a été consacrée à la libération de leur pays et, en fait, de l'esprit humain, contre l'oppression raciale, l'intolérance et la violence. La Malaisie les salue et s'engage à faire tout son possible, tant en paroles qu'en actions, pour compléter l'œuvre qu'ils ont

entamée : l'édification d'une Afrique du Sud, libre, démocratique et non raciale, où tous les Sud-Africains pourront être réellement fiers de leur propre terre.

290. M. WIJEWARDANE (Sri Lanka) [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée générale a une dette de reconnaissance envers le Comité spécial contre l'*apartheid* et son président, car ils nous ont présenté des données complètes et utiles qui éclaireront ce débat.

291. Le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud a survécu bien qu'il ait été universellement condamné. Les ressources économiques très riches de l'Afrique du Sud ont certainement contribué à sa survie, non seulement parce qu'elles sont abondantes, mais parce que cette abondance même l'aide à maintenir les structures politiques, militaires et autres nécessaires à sa survie.

292. A l'aide de mesures policières impitoyables et de moyens pseudo-légaux, le régime a continué à exploiter la main-d'œuvre noire. Les assignations à domicile, les licenciements, les mesures dirigées contre les grèves, l'intimidation de la main-d'œuvre et le harcèlement des travailleurs noirs, qui se voient séparés par la force de leurs familles, sont monnaie courante en Afrique du Sud, et la nouvelle loi, *Labour Relations (Amendment) Act*, adoptée en juin de cette année, a infligé de nouvelles souffrances à la main-d'œuvre noire. Les bénéfices que procurent les ressources abondantes de l'Afrique du Sud et les fruits de la sueur de ses travailleurs n'ont servi qu'à enrichir la petite minorité blanche, tandis que la majorité se voit refuser de participer au développement économique.

293. Le régime d'*apartheid* a maintenu son emprise sur la population d'Afrique du Sud grâce à un système impitoyable de répression appliqué par les forces de police et les forces militaires, à des mesures de surveillance et à d'autres méthodes qui sont l'apanage d'un Etat policier. Toute opposition a été réprimée et le régime, sans scrupule, emprisonne, détient, torture et même tue ceux qui cherchent à le renverser. Il étend maintenant ses filets politiques pour capturer des dirigeants ecclésiastiques, des activistes syndicaux, des étudiants, des travailleurs sociaux, des journalistes et des combattants de la liberté. Grâce aux "lois sur les laissez-passer", à la politique de bantoustans, aux déportations forcées et à d'autres manipulations démographiques, le régime a privé les Sud-Africains de leur citoyenneté, donc de leur droit de naissance dans leur propre pays. Kwa Ndebele, dont l'indépendance doit être proclamée le mois prochain, sera le cinquième de ces Etats prétendument séparés; aucun Etat n'a d'ailleurs reconnu l'un quelconque de ces pseudo-Etats.

294. Tout en usant de la force brutale pour maintenir son contrôle sur l'Afrique du Sud, surtout au profit d'une minorité raciale, le régime a cherché aussi à placer un masque constitutionnel sur le visage repoussant de l'*apartheid*. En septembre 1983, le parlement minoritaire du régime a adopté le Republic of South Africa Constitution Act, n° 110 de 1983, qui a été approuvé par un référendum raciste limité aux seuls Blancs. Au mois d'août 1984, des élections pour des Métis et des personnes d'origine asiatique ont eu lieu aux chambres séparées du Parlement selon des cri-

tères raciaux, et le 23 septembre 1984 la nouvelle constitution est entrée en vigueur.

295. La constitution est trompeuse en ce sens qu'elle prétend attribuer des pouvoirs aux Métis et aux Asiatiques : elle investit le Président blanc de pouvoirs extraordinaires; elle cherche à semer la division entre les non-Blancs, en essayant d'inciter les Noirs à s'élever contre les Asiatiques et les Métis; elle perpétue un racisme institutionnalisé. En fait, ces mesures constitutionnelles ne servent qu'à consolider l'appareil de l'*apartheid* alors même qu'elles prétendent le démanteler. En Afrique du Sud même, la réaction a été claire : très peu d'Asiatiques et de Métis ont participé à cet exercice hypocrite, et le peuple a montré qu'il s'y opposait en participant massivement à un mouvement de résistance qui a rassemblé toutes les couches de la population, et même certains Blancs. Au plan international, l'Assemblée, le Conseil de sécurité, le Mouvement des pays non alignés, l'OUA et le Commonwealth ont tous condamné cette farce. Il ne faut pas perdre de vue le fait que toute une série de "lois" ont été adoptées pour asservir la majorité — les *Marriage Laws*, le *Population Registration Act*, le *Bantu Consolidation Act* le *Group Areas Act*, pour n'en citer que quelques-unes.

296. L'influence néfaste du régime d'*apartheid* s'étend au-delà des frontières de l'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud s'est livrée à une agression armée et à des actes de déstabilisation contre les Etats africains indépendants voisins, entraînant des pertes humaines et matérielles et des dommages pour l'économie de ces Etats vulnérables. Dans ce contexte, il est particulièrement tragique qu'il puisse y avoir des échappatoires à l'embargo sur les armes proclamé par le Conseil de sécurité à l'encontre de l'Afrique du Sud. La capacité militaire et peut-être même la capacité nucléaire du régime se développent en conséquence dans des proportions alarmantes. Les dépenses militaires, d'après les documents dont nous sommes saisis, se sont accrues au cours de l'année dernière de 21,4 p. 100. Un universitaire sud-africain, M. Philip Frankel, a indiqué que le régime pourrait même avoir recours à une administration militaire. C'est en définitive la force militaire de l'Afrique du Sud et sa volonté de recourir à cette force qui représentent le principal danger à la paix régionale et internationale.

297. En dépit de tout cela, il est clair qu'en Afrique du Sud la résistance augmente au même rythme que l'oppression. L'ANC, le PAC et d'autres organisations ont poursuivi leur lutte contre le régime, rassemblant tous ceux qui ont à cœur la liberté, l'égalité et le respect de la dignité humaine. Le rapport du Comité spécial dont nous sommes saisis donne des détails sur la montée de la résistance à l'*apartheid* parmi toutes les races et parmi les étudiants, les dirigeants ecclésiastiques, les travailleurs, les écrivains, les organisations communautaires et les masses. Ce qui est important, c'est que les mouvements de libération d'Afrique du Sud se sont engagés à établir un Etat multiracial. Dans un éditorial d'un journal new-yorkais paru il y a quelques jours, il est indiqué que, dans le cadre de la répression exercée contre les opposants de toutes races par la police d'Etat du régime blanc, répression qui a été la plus dure depuis des années, "ceux qui sont arrêtés ne sont pas des conspirateurs révolutionnaires violents mais des partisans du changement non violent, des disciples de Gandhi et de Martin Luther

King". Et comme l'a déclaré le Conseil de sécurité dans sa résolution 554 (1984)

"... seules l'éradication totale de l'*apartheid* et l'instauration d'une société démocratique sans distinction de race et fondée sur le principe du gouvernement par la majorité, grâce au plein et libre exercice du droit de vote par tous les adultes dans une Afrique du Sud unie et non fragmentée, peuvent conduire à une solution juste et durable de la situation explosive qui règne en Afrique du Sud".

298. Le régime sud-africain, aussi solidement établi qu'il puisse paraître, devra finalement céder devant la marée montante de l'histoire. C'est une question de temps, mais plus tôt l'*apartheid* sera éliminé, plus nous aurons de chances d'éviter des conséquences catastrophiques dans l'avenir.

299. Quand l'*apartheid* s'écroulera-t-il ? C'est difficile à dire. Cependant, comme l'a dit un membre de l'Equipe spéciale de l'Université des Nations Unies chargée de l'étude des questions relatives aux droits de l'homme :

"Que les changements qui l'amèneront soient violents ou pacifiques, il est hors de doute que cette aberration, qui entache les statuts de l'humanité, se trouvera inévitablement reléguée aux archives des curiosités historiques... Sa disparition ne se fera peut-être pas sans douleur, mais elle ne tardera pas, espérons-le. Sa survie heurte si profondément la dignité de la majorité de l'humanité que les armées les plus puissantes, même avec le soutien de l'étranger, ne sauraient garantir sa longévité."

300. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément à la décision adoptée par l'Assemblée générale le 21 septembre 1984, à sa 3^e séance, je donne à présent la parole au représentant de l'African National Congress d'Afrique du Sud.

301. M. MNUMZANA (African National Congress d'Afrique du Sud) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du Comité exécutif national de l'African National Congress d'Afrique du Sud et au nom du peuple en lutte de l'Afrique du Sud, je suis très heureux de l'occasion qui m'est donnée d'exprimer devant l'Assemblée les aspirations, la détermination et les préoccupations des patriotes sud-africains en cette phase critique de la lutte menée contre l'*apartheid*.

302. Le débat de cette année revêt une importance particulière pour notre peuple et pour nos dirigeants, notamment ceux qui sont condamnés à de longues peines d'emprisonnement — dont l'emprisonnement à perpétuité —, aux familles et aux amis des centaines d'autres qui ont péri sur l'échafaud, dans les cellules des prisons et dans les rues, alors qu'ils faisaient la grève ou manifestaient contre le régime d'*apartheid* et ses iniquités concomitantes. Ce débat intervient à l'heure cruciale et au moment où le Président de l'Assemblée générale est un fils éminent d'un pays engagé de l'Afrique, la Zambie, dont le rôle dans la lutte contre le système inhumain d'*apartheid* revêt une importance capitale dans la lutte menée par l'Afrique pour libérer totalement le continent.

303. Connaissant et admirant depuis longtemps non seulement son dévouement à cette noble cause mais également son habileté diplomatique particulière, je suis sûr que, sous la direction compétente du Président, nos délibérations donneront lieu à des dé-

cisions orientées vers l'action en vue de remédier à la situation actuelle en Afrique du Sud et en Afrique australe. Nous saisissons cette occasion pour transmettre au Président nos félicitations fraternelles et pour exprimer notre reconnaissance à son prédécesseur, un ami des combattants de la liberté en Afrique australe, le Président de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, pour le rôle sans équivoque qu'il a joué dans la lutte contre l'*apartheid*.

304. Nous faillirions à notre devoir si nous n'exprimions pas notre gratitude au Secrétaire général qui est particulièrement conscient du danger que représente le régime de Pretoria pour des relations internationales harmonieuses et qui se voue activement à la mise en œuvre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies en vue de mettre fin à l'*apartheid*.

305. L'année 1984 nous rappelle des événements historiques saillants qui ont marqué une évolution importante dans l'histoire des relations humaines. Elle nous rappelle la Conférence de Berlin, tenue il y a un siècle, lorsque les puissances impériales européennes de l'époque, avec la participation peu active des Etats-Unis d'Amérique, s'étaient réunies pour se répartir le continent africain. Elle nous rappelle également la création de l'Organisation des Nations Unies, il y a presque 40 ans, lorsque, à la suite de la défaite du fascisme, les Etats Membres fondateurs de l'Organisation ont décidé de traduire par des mesures concrètes le désir des peuples du monde de libérer la terre de toutes les causes de la guerre. Elle nous rappelle également que ce sera bientôt le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], qui a donné un élan à la lutte menée par les peuples colonisés d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine pour exercer leur droit à l'autodétermination.

306. Depuis plus d'un siècle, les peuples africains dans tout notre continent mènent une lutte sans relâche pour se libérer de la domination coloniale. Au fil des ans, alors qu'un nombre accru de pays nouvellement indépendants ont pris la place qui leur revient au sein de l'Organisation mondiale, les Nations Unies ont joué un rôle de plus en plus crucial pour aider des millions de gens à se libérer du joug du colonialisme. Mais, comme il est dit dans la Déclaration sur l'Afrique australe faite par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine lors de sa vingtième session ordinaire tenue à Addis-Abeba du 12 au 15 novembre 1984 :

"La lutte politique de l'Afrique n'est pas encore achevée. Quelque 30 millions de personnes sont toujours soumises à la minorité raciste et à la domination coloniale en Afrique du Sud et en Namibie.

"Aucun Africain ne sera vraiment libre tant que persistera cette situation. Aucun Etat Africain indépendant ne peut affirmer que sa souveraineté et son indépendance sont assurées.

"La libération totale de l'Afrique, et tout particulièrement la libération de la Namibie et de l'Afrique du Sud, demeure le principal objectif à réaliser d'urgence par l'ensemble des nations et des peuples d'Afrique, individuellement et collectivement."

307. Le consensus de la communauté internationale sur le caractère criminel du système d'*apartheid*, d'une part, et la poursuite de la coopération par certains Etats Membres avec le régime de Pretoria, d'autre part, doivent être considérés dans ce contexte.

308. Nous n'avons pas l'intention de nous attarder sur les crimes énormes conçus à cette infâme Conférence de Berlin et perpétrés ensuite impitoyablement pendant des décennies contre le peuple africain. Qu'il suffise de souligner que, en dépit de notre intention délibérée de ne pas oublier ces actes abominables, il incombe aux dirigeants actuels de ces pays d'entendre les appels répétés lancés par les Nations Unies et de mettre fin à leur coopération avec le régime raciste d'Afrique du Sud.

309. Les événements des trois derniers mois ont révélé sans l'ombre d'un doute la véritable nature du régime de Pretoria.

310. Dans la poursuite de sa campagne orchestrée de prétendues réformes destinées à abuser l'opinion publique nationale et mondiale, le régime de P. W. Botha a organisé en août un simulacre d'élections pour les Métis et les gens d'origine asiatique afin de préparer sa prétendue nouvelle constitution. Pendant la période précédant la mise en œuvre de ces manœuvres insidieuses, l'ANC avait demandé à notre peuple de résister vigoureusement contre ces manœuvres et avait ensuite averti la communauté internationale que, loin d'être des réformes, ces manœuvres représentaient le maintien de la politique du régime visant la conquête coloniale et le renforcement du système d'*apartheid*. Le camarade Président Oliver Tambo, dans son message annuel à l'occasion du Nouvel An, prononcé le 8 janvier 1984, a demandé expressément à tous les patriotes sud-africains, dans un esprit d'action concertée, de rejeter ce nouvel instrument d'oppression et de rendre le pays ingouvernable.

311. Le sort de cette prétendue nouvelle libéralisation du régime est bien connu. Dans une manifestation d'unité d'action sans précédent, le peuple opprimé a totalement rejeté ces tentatives de diviser pour régner. Dans l'esprit de la Charte de la Liberté, qui est l'incarnation des désirs et de la détermination des peuples de lutter sans relâche côte à côte pour une société démocratique non raciale, les Métis et les personnes d'origine asiatique ont boycotté totalement ce simulacre d'élections, ce qui, d'après de nombreux observateurs, a sapé de façon irréparable la crédibilité du plan du régime.

312. L'ANC se félicite des résolutions récemment adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité condamnant et déclarant nulle et non avenue la prétendue nouvelle constitution de Pretoria. Cela constitue la réponse logique et appropriée aux efforts du régime, caractérisés par une intransigeance toujours croissante, pour renforcer davantage le système fasciste d'*apartheid* dans notre pays. Il s'agit, bien entendu, du système que la communauté internationale, pour appuyer notre lutte, a condamné en tant que crime contre l'humanité et menace à la paix mondiale et à la sécurité internationale.

313. C'est cette intransigeance caractéristique et aveugle de la part du régime raciste qui a été la cause du rejet répété des lettres de créance de Pretoria et qui a abouti à la suspension en 1974 de la représentation de

l'Afrique du Sud de l'*apartheid* à l'Assemblée générale. Nous déplorons les abstentions frappantes des Etats-Unis et du Royaume-Uni lors du vote sur cette question vitale, à ce moment crucial. Ces abstentions constituent non seulement un repli dans la défense de la liberté mais également un effort délibéré pour sanctionner le régime le plus oppressif, le plus inhumain et le plus violent qui ait jamais existé depuis le fascisme hitlérien. Ce qu'ils s'efforcent de sanctionner et ce qu'ils ont acclamé comme étant un pas dans la bonne direction est une entreprise dont l'objectif est de compter sur une poignée de Métis et de personnes d'origine asiatique, comme on les appelle, pour en faire des partenaires de deuxième ordre ou des partenaires symboliques dans les efforts de l'*apartheid* pour déposséder, dénationaliser, et exploiter et opprimer la majorité africaine autochtone ainsi que le reste de la population noire.

314. De toute évidence, cela est contraire aux principes et aux nobles idéaux consacrés dans la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis, la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cela est contraire à la volonté des peuples des Etats-Unis et du Royaume-Uni, peuples dont l'opposition à l'*apartheid* sous toutes ses manifestations est bien connue.

315. L'année 1980 avait été la plus fructueuse, en même temps que la plus néfaste, pour la lutte de libération en Afrique. Grâce à une résistance accrue, accompagnée d'une pression internationale concertée sur le régime illégal de Ian Smith, cette année avait été témoin de la défaite du colonialisme et de la victoire du Front patriotique au Zimbabwe. Voilà qu'après l'indépendance du Mozambique et de l'Angola, l'indépendance de ce pays, qui était jusque-là une zone tampon, a modifié fondamentalement l'équilibre des forces en faveur de la lutte de libération. La libération totale de l'Afrique semblait plus proche que jamais.

316. Mais, hélas, la lutte qui s'intensifiait également en Namibie au cours de la même période et le processus de libération accéléré par l'offensive diplomatique internationale pour assurer l'indépendance de ce territoire ont été torpillés par le régime de Pretoria après l'accession au pouvoir du Gouvernement Reagan et son alliance avouée avec Pretoria. La véritable position que le groupe de contact occidental avait fini par accepter à contre-cœur — à savoir que la lutte de libération en Afrique australe était un phénomène local qui découlait des conditions de vie intolérables sous la domination du colonialisme et de l'*apartheid* — a été abandonnée. Elle a été remplacée par une référence à l'Afrique du Sud, comme "golfe Persique" de ressources minérales stratégiques vitales, avec une côte étendue le long de laquelle 60 p. 100 du pétrole destiné aux pays occidentaux étaient acheminés, et bastion de la lutte contre l'influence communiste en Afrique.

317. C'est alors que vint l'engagement constructif, précédé par deux importantes déclarations politiques des porte-parole du Gouvernement Reagan. S'opposant à la campagne pour l'isolement du régime de Pretoria, ils ont dit au monde que leurs objectifs étaient d'éliminer le statut de paria imposé à l'Afrique du Sud raciste, et de récompenser les pays amis de Pretoria tout en punissant et même en renversant ceux qui donnaient leur assistance à l'ANC et à la SW PO.

318. L'évolution subséquente est bien connue : la tentative d'abroger l'amendement Clark interdisant l'action clandestine en Angola; la politique de couplage qui insistait sur le retrait de la République populaire d'Angola de la force internationaliste de Cuba, en tant que condition préalable à l'indépendance de la Namibie; l'accroissement des investissements et des échanges commerciaux de la part des Etats-Unis qui atteignent plus de 14 milliards de dollars dans l'Afrique du Sud de l'*apartheid*; la violation de l'embargo sur les armes ainsi que l'accélération de la coopération nucléaire. Et enfin, la modification de la façon de voter des Etats-Unis et de leurs alliés à l'Organisation des Nations Unies, qui s'est traduite par l'opposition virtuelle à toutes les résolutions contre le régime d'*apartheid* et par un recours au chantage pour forcer les autres Etats Membres à ne pas condamner l'engagement constructif.

319. La politique d'engagement constructif du Gouvernement Reagan, condamnée vigoureusement par le peuple des Etats-Unis ainsi que par les spécialistes, les législateurs, les chefs de communauté, les personnalités politiques et les grands journaux des Etats-Unis pour avoir encouragé le régime d'*apartheid* à intensifier son intransigeance, sa répression et son agression, de même que la protection diplomatique assurée à l'*apartheid*, ont certainement encouragé l'Afrique du Sud raciste à mener une guerre non déclarée d'agression, de déstabilisation et de chantage contre les Etats de première ligne et le Lesotho. Ayant recours à des bandits armés recrutés dans ces pays pour renforcer son armée fasciste, l'Afrique du Sud a commis des actes abominables de terrorisme et a ravagé les économies de la région, dans le cadre de sa diplomatie de la canonnère, pour imposer des accords inéquitables afin d'obtenir la coopération des Etats voisins pour tenter de liquider l'ANC et la lutte de libération.

320. Les Etats-Unis, le Royaume-Uni et d'autres alliés, amis et tenants du régime d'*apartheid* ont, par le passé, argumenté laborieusement contre la condamnation de la prétendue nouvelle constitution de P. W. Botha. La communauté internationale s'est entendu dire que Botha devrait disposer de plus de temps et bénéficier de plus de coopération afin de pouvoir faire un "pas dans la bonne direction" et obtenir des pouvoirs présidentiels l'habilitant à apporter des modifications sensibles pour remédier à l'*apartheid*.

321. Que s'est-il passé depuis lors ? A la suite de l'imposition de la prétendue nouvelle constitution et de son installation dans ses fonctions de président tout-puissant, P. W. Botha a imposé la loi martiale, interdisant les réunions aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, et même pour des funérailles. A plusieurs reprises, il a lancé son armée raciste pour aider ses forces de police fascistes à tuer des civils, notamment des centaines d'étudiants, de travailleurs et de manifestants sans défense qui faisaient la grève pour protester contre les conditions de vie inhumaines, les salaires de misère, l'éducation inférieure et le renforcement de l'*apartheid*.

322. En présence de cette répression accrue du régime, on n'a rien entendu venant de Londres ou de Washington, sinon des déclarations polies et inefficaces, des expressions de regret pour ces massacres. Il s'ensuit que le peuple des Etats-Unis et la commu-

nauté internationale ne se souviennent que d'une chose : les Etats-Unis se sont opposés à la résolution du Conseil de sécurité qualifiant les assassinats de Noirs de massacres. Pour les familles et les amis en deuil des centaines de personnes tuées pour rien, et pour nous, la question demeure : combien de Noirs sans défense devront être tués avant que le terme "massacre" puisse être utilisé et non pas rejeté comme étant excessif ?

323. La vérité est qu'aujourd'hui l'Afrique du Sud connaît une agitation révolutionnaire. La majorité écrasante de la population de notre pays, les Noirs opprimés, exploités et victimes du racisme, dénoncent le bluff des prétendues réformes et initiatives de l'*apartheid* et sont décidés à progresser dans cette phase de notre lutte qui doit signifier la fin de l'*apartheid*. Répondant à l'appel lancé par l'ANC pour participer à des actions de masse contre l'*apartheid* et inspirés et appuyés par l'amélioration quantitative et qualitative des opérations militaires de Umkhonto we Sizwe — notre armée populaire et révolutionnaire —, ils ont trouvé des moyens toujours plus efficaces de manifester leur opposition militante à l'*apartheid*.

324. Grâce au mouvement de grève des travailleurs, notamment la première grève de mineurs depuis 1946, grâce à l'opposition de la jeunesse et des étudiants à l'éducation bantoue, qui s'est traduite depuis 1976 par un défi direct à l'*apartheid*, grâce aux actions militantes des églises et de leurs congrégations, grâce aux efforts de nos mères et de nos sœurs, grâce aux diverses initiatives de toutes les couches de la population sud-africaine, et grâce notamment à la grève générale couronnée de succès qui a eu lieu dans le Triangle du Vall, le peuple sud-africain non seulement a rejeté les réformes palliatives de l'*apartheid* — si évidentes encore récemment —, mais a également isolé le régime lui-même, révélant de façon décisive sa nature illégale. Le peuple a su montrer qu'il ne voulait pas être gouverné par l'*apartheid*, qu'il continuerait à le rejeter, quelles que soient les prétendues réformes apportées et les manœuvres extérieures ou intérieures du régime, et que ses jours sont comptés.

325. En dépit de l'intensification de la répression, des arrestations massives arbitraires, des assassinats de détenus et des massacres dans les rues, en dépit de longues peines d'emprisonnement, souvent à vie, en dépit de l'utilisation de l'armée contre les civils sans armes, le peuple demande avec insistance que l'*apartheid* succombe et que l'Afrique du Sud renaisse dans la liberté. La résistance nationale et générale et la lutte menée par le peuple ont créé une situation ingouvernable et irréversible pour l'*apartheid*.

326. Parlant de cette situation et notamment du recours accru à l'armée contre les civils à des fins répressives, par le régime de l'*apartheid*, M. Allan Boesak a déclaré : "Le régime ne peut plus maîtriser la situation et ne sait toujours pas comment réagir en présence des exigences légitimes de la majorité privée du droit de vote."

327. D'une manière typique, refusant de reconnaître la réalité et de tenir compte des observations de M. Boesak, le ministre de l'ordre public du régime d'*apartheid*, Louis Le Grange, parlant de la même situation, a dit stupidement : "Aussi longtemps que l'ANC opérera en tant qu'organisation militante, nous le frapperons aussi durement que nous le pourrons. En

ce qui nous concerne, c'est la guerre, purement et simplement." Incapable de gouverner, le régime s'est mis en guerre contre la population de l'Afrique du Sud en particulier et de l'Afrique australe en général.

328. De plus en plus, le peuple opprimé d'Afrique du Sud verse son sang et ses larmes dans sa lutte juste et légitime. Mais nous avons choisi de lutter plutôt que de nous soumettre à la domination tyrannique de l'*apartheid*. Nous savons très bien que le régime de Pretoria, réputé comme étant le plus fortement armé de l'Afrique et de l'hémisphère austral, est résolu à utiliser son armée, équipée d'armes perfectionnées, qui lui sont fournies par les pays occidentaux ou qu'il produit localement sous licence provenant de ces pays, pour noyer notre résistance dans le sang. Cependant, notre résolution et notre détermination de lutter jusqu'à la victoire inévitable sont renforcées par notre soif de liberté, cette liberté que connaît le monde entier mais qui nous est refusée depuis des siècles. Elles sont renforcées par l'engagement sans faille de l'Afrique d'obtenir la libération totale de notre continent. Elles sont renforcées aussi par la solidarité toujours plus grande et l'appui toujours accru des pays non alignés, des pays scandinaves, des pays socialistes et d'un nombre toujours plus grand de pays occidentaux qui diminuent maintenant leur coopération avec le régime de Pretoria et augmentent leur appui à l'ANC dans son rôle d'avant-garde dans la lutte menée contre le régime d'*apartheid*.

329. De cette tribune, et en cette importante occasion, nous voudrions adresser nos félicitations et exprimer notre admiration à M. Garba, président du Comité spécial contre l'*apartheid*, pour la manière exemplaire dont il s'est acquitté de ses fonctions, assurant le maintien de la tradition du Comité qui est de mobiliser la communauté internationale pour l'action contre l'*apartheid*. De la même manière, nous adressons nos remerciements aux pays qui ont répondu aux appels des Nations Unies pour que des mesures efficaces soient prises contre l'*apartheid*, en augmentant notamment l'aide aux peuples en lutte d'Afrique du Sud et à leur mouvement de libération nationale. A cet égard, nous mentionnerons particulièrement les pays d'Europe occidentale et d'ailleurs qui, rompant avec la tradition, ont commencé à relâcher leurs liens avec le régime d'*apartheid* et à établir ou renforcer leurs relations avec l'ANC. Nous tenons à remercier la communauté internationale pour les efforts louables qu'elle déploie dans la campagne pour la libération immédiate et inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers

politiques de l'*apartheid* et pour assurer le statut de prisonnier de guerre à tous les combattants de la liberté emprisonnés, conformément aux Protocoles additionnels⁷ aux Conventions de Genève du 12 août 1949. Nous lançons un appel à tous les membres de l'Assemblée pour qu'ils intensifient leurs efforts afin d'assurer le plus rapidement possible le succès de ces importantes campagnes. Nous saluons le Secrétaire général de la South West Africa People's Organization, le camarade Toivo ya Toivo, dont la récente libération constitue une victoire qui, sans nul doute, contribuera à stimuler la lutte héroïque du peuple namibien pour une indépendance véritable.

330. Nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple namibien en lutte sous la direction de la SWAPO. Sa lutte est la nôtre. Nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple palestinien en lutte, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, avec le peuple de la République arabe du Sahara occidental en lutte, sous la direction du Front POLISARIO⁸, avec le peuple d'El Salvador en lutte, sous la direction du FDR et du FMLN⁹, avec le peuple du Timor oriental en lutte, sous la direction du FRETILIN¹⁰ et avec le peuple du Nicaragua en lutte, sous la direction du FSLN¹¹.

331. Nous exprimons également notre solidarité à tous les peuples partout où ils luttent contre l'oppression et l'exploitation de l'homme par l'homme, et pour la liberté, la démocratie, la paix et le progrès social.

332. La victoire de notre vivant !

La séance est levée à 20 h 5.

NOTES

¹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-neuvième année, 2560^e séance.*

² Voir A/40/87, annexe, Déclaration AHG/Decl.1 (XX).

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément n° 24, vol. I, annexe II.*

⁴ Voir A/AC.115/L.614.

⁵ Voir A/AC.115/1983/CRP.10/Rev.1, par. 49.

⁶ Voir A/38/132, annexe, chap. I, par. 39.

⁷ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1125, n° 17512 et 17513.

⁸ Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

⁹ Frente Democrático Revolucionario — Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional.

¹⁰ Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.

¹¹ Frente Sandinista de Liberación Nacional.